

## Pouvoir parler des pesticides ? Une recherche-action pour éprouver les capacités des travailleurs viticoles (Gironde, France)

Ludovic Ginelli, Jacqueline Candau, Agossè Nadège Degbello et Camille Noûs

Volume 21, numéro 3, décembre 2021

Les mondes agricoles face au problème des pesticides : compromis, ajustements et négociations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1089914ar>

DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.33921>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal  
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ginelli, L., Candau, J., Degbello, A. N. & Noûs, C. (2021). Pouvoir parler des pesticides ? Une recherche-action pour éprouver les capacités des travailleurs viticoles (Gironde, France). *VertigO*, 21(3), 1–32.  
<https://doi.org/10.4000/vertigo.33921>

Résumé de l'article

En France, l'intense débat public sur l'usage des pesticides demeure encore peu accessible aux travailleurs agricoles alors même qu'un changement de pratiques est attendu de leur part et qu'ils sont fortement exposés. Cette configuration de la « transition » relative aux pesticides soulève simultanément des enjeux sanitaires, environnementaux et de justice sociale, renouant avec certains mouvements sociaux, qu'il s'agisse de l'*Environmental Justice* aux États-Unis ou de l'« écologisme des pauvres » dans les pays du Sud (Martinez-Alier, 2014). Nous faisons l'hypothèse que la voix peu audible des travailleurs agricoles dans l'espace public est le signe de *capacités* entravées (Sen 2000, de Munck 2008). Qu'ils soient salariés ou agriculteurs participant aux travaux, notre recherche vise donc à identifier les processus sociaux, parfois différents, qui renforcent ou fragilisent leurs capacités à dire leurs préoccupations relatives aux pesticides. Nous éprouvons cette hypothèse à partir d'un choix méthodologique original, celui d'une recherche-action engagée dans l'émancipation des travailleurs viticoles dans le département français de la Gironde. Il s'avère que des cadrages « forts » (politiques de gestion du risque et de santé au travail) mettent les travailleurs en incapacité d'exprimer leurs préoccupations vis-à-vis des pesticides. D'autres facteurs structurels à l'échelle du territoire et de la filière font que la mise sous silence des travailleurs domine, sans être totale. Les difficultés « opérationnelles » pour mettre en place un groupe de viticulteurs, et plus encore pour les salariés, sont alors particulièrement révélatrices de ces processus antagonistes de mise en (in)capacités en jeu dans la transition relative aux pesticides.

© Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2021



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

# Pouvoir parler des pesticides ? Une recherche-action pour éprouver les capacités des travailleurs viticoles (Gironde, France)

Ludovic Ginelli, Jacqueline Candau, Agossè Nadège Degbello et Camille Noûs

---

## Introduction

- 1 Mr Laplassade (nom modifié), la soixantaine, nous reçoit en 2015 dans sa maison en périphérie de la ville de Pau, dans la région française de la Nouvelle-Aquitaine. Nous l'avons sollicité lors d'une recherche sur l'effort environnemental pour témoigner des « bonnes pratiques agricoles » demandées par l'action publique en matière de qualité de l'eau. D'abord très réticent, il s'est réellement approprié cet entretien à partir du moment où il a parlé de ses graves problèmes de santé dus à l'utilisation d'herbicides. Depuis ces problèmes, il refuse que son fils fasse les traitements. Il met un équipement de protection au moment de préparer les produits, mais il l'enlève ensuite durant l'épandage, et il explique pourquoi. Son exploitation est insérée entre plusieurs lotissements et il se mettrait dans une position intenable s'il épandait « en tenue de cosmonaute » tout en disant à ses voisins que ces produits ne sont pas dangereux. Il ajoute qu'il a pu se procurer un masque de protection non auprès de l'organisme professionnel de santé attitré (la Mutualité sociale agricole - MSA), mais par ses propres moyens, auprès d'un proche, salarié d'une usine chimique. Autrement dit, faute d'avoir trouvé un écho au sein des organisations professionnelles (que ce soit MSA, syndicat majoritaire, chambre d'agriculture, coopérative d'approvisionnement) il prend en charge, individuellement, le paradoxe d'utiliser des produits homologués par les autorités publiques et pourtant dangereux pour la santé. Ce qui génère chez lui souffrance sociale, physique et psychique.

- 2 En recadrant (Snow, 2001) ainsi la thématique de l'entretien, cet agriculteur -ainsi que d'autres au cours de cette enquête- nous imposait de penser en même temps transition écologique et justice sociale sans omettre la santé humaine absente dans bien des politiques publiques environnementales. Il rejoint la synergie de plusieurs mouvements sociaux. Bon nombre d'historiens montrent que « l'unité des luttes sociales et celles que nous appellerions maintenant "écologiques" a été constitutive du mouvement ouvrier » (Bertrand, 2015, p. 5). Plus récemment, le mouvement social de l'*Environmental Justice* né aux États-Unis au début des années 1970 a dénoncé l'exposition aux installations à risque (décharges, industries polluantes) des populations défavorisées en articulant étroitement justice sociale et protection de l'environnement (Taylor, 2000). De la même manière, les conflits « écologico-distributifs », parfois anciens, portés par des mobilisations dans les pays du Sud qualifiées d'écologisme des pauvres par Martínez-Alier (2014), relie l'accès inégal aux ressources et les enjeux de santé.
- 3 Les mobilisations d'agriculteurs et de salariés dénonçant l'exposition aux pesticides sont récentes (Phytovictimes, créé en 2011 ; Collectif info médoc pesticides fondé en 2013 ; Collectif des ouvriers agricoles et de leurs ayants droits empoisonnés par les pesticides constitué en 2019 à la Martinique) et exceptionnelles. Le témoignage de Mr Laplassade montre bien l'absence de « lieux professionnels » où discuter l'usage des produits phytosanitaires. Cette absence concerne aussi le débat public pourtant intensifié sur les scènes médiatiques ces dernières années, mais où la voix des travailleurs agricoles, encore peu audible, suggère des inégalités de participation à l'œuvre. Tout en défendant la pertinence de la catégorie « travailleurs agricoles » pour désigner les salariés et les agriculteurs participant aux travaux au regard des processus structurels analogues qui entravent leur participation au débat sur les pesticides, nous tenons compte des inégalités et des rapports de subordination internes à cette catégorie de travailleurs (entre agriculteurs et salariés, mais aussi entre salariés aux statuts socio-professionnels différents), susceptibles de renforcer la mise sous-silence des plus précaires (Degbello *et al.*, à paraître).
- 4 Notre recherche en cours vise à identifier les processus sociaux de cette mise sous silence, en faisant l'hypothèse, présentée en 1<sup>ère</sup> partie, qu'elle résulte de *capabilités* entravées (Sen 2000 ; de Munck 2008) des agriculteurs et salariés agricoles à dire leurs préoccupations relatives aux pesticides. C'est à partir d'un choix méthodologique original, celui d'une recherche-action engagée dans l'émancipation (*empowerment* en anglais) des travailleurs agricoles qu'elle sera éprouvée (2<sup>e</sup> partie). La volonté de constituer des groupes de travailleurs (ici en viticulture du Bordelais) nécessite en premier lieu d'analyser les débats publics sur la sphère nationale (3<sup>e</sup> partie) et sur la sphère départementale (4<sup>e</sup> partie) afin d'identifier de façon précise les interstices favorables et les freins insurmontables à la mise en place de tels groupes. Ils sont révélateurs de processus de mise en (in)capacité en action et en tension. Cet article entend en rendre compte à partir de l'enquête préalable à la mise en place concrète de la recherche-action qui pourrait donner lieu, si les freins ne sont pas insurmontables, à la constitution d'un groupe de viticulteurs et d'un groupe de salariés volontaires.

## Approche par les capacités pour questionner les inégalités de participation à la transition agroécologique

- 5 Depuis les années 2000, prenant acte de constats d'experts de plus en plus catastrophistes quant à l'état écologique de la planète, les initiatives locales se réclamant de la « transition » se sont multipliées<sup>1</sup> notamment dans les pays du Nord (Larrère et Larrère, 2016). La priorité qu'elles accordent aux initiatives concrètes à distance des institutions étatiques et leur évitement de la conflictualité (Bednik, 2013 ; Jonet et Servigne, 2013 ; Centemeri, 2017) peut gêner les mobilisations en termes de justice sociale. Pour autant, comme d'autres mouvements et courants de pensée (décroissance, *slow cities*, *buen vivir*, permaculture, et *cetera*), elles prônent à la fois la sobriété, des valeurs sociales de solidarité, d'entraide et un renouvellement des pratiques démocratiques. Les inégalités et les injustices environnementales, en filigrane dans ces mouvements, font donc partie des questions « essentielles » à traiter dans les débats sur la transition écologique, concluent Larrère et Larrère (2016). Elles ont bel et bien structuré le forum des associations sur le développement durable organisé en 2011 à Paris à l'initiative de NSS-Dialogues et tracé les contours d'une « transition écologique juste » (Jollivet éd., 2015). « La solidarité comme horizon [...] s'exprime par l'accent mis sur le problème des inégalités sociales [...] question indissociable d'un projet visant à réduire les conséquences des activités humaines sur les ressources de la planète. » (Jollivet éd., 2015, p. 30). Le mouvement des Gilets jaunes<sup>2</sup> a démontré la fragilité d'une décision publique qui cherche à être efficace sans prendre en considération l'équité de l'effort environnemental qu'elle demande aux différents groupes sociaux.
- 6 L'inégale répartition de l'effort -demandé ou volontaire- n'est qu'un des enjeux de justice liés à la transition écologique (Deldrève et Candau éd., 2021). Il en existe bien d'autres que la notion d'inégalité environnementale tente d'embrasser grâce à son « sens intégrateur » inspiré par le courant de l'*Environmental Justice* (Deldrève, 2019, p. 162). En effet, elle articule les dimensions socio-économique, culturelle et politique de toute inégalité sociale avec le rapport à la nature des individus. Elle aborde ce rapport à la nature sous différents aspects : « qu'il s'agisse de l'exposition aux risques, de l'accès aux aménités et aux ressources naturelles, de l'impact environnemental des différents modes de production et de consommation, du pouvoir d'agir (qui suppose l'accès à l'action et à l'espace publics) ou encore de capacité à bénéficier des effets des politiques publiques et actions collectives environnementales » (Deldrève, 2019, p. 162). On y retrouve les questions de justice distributive (répartition des biens et maux environnementaux, des compensations aux préjudices) et celles de reconnaissance que Fraser (2005) estime intimement liées. Les inégalités de distribution et de reconnaissance convergent même pour entraver la parité de participation qui, dans les tensions relatives à la transition écologique, se traduit par une inégale capacité de chacun à défendre son environnement, la vision et les usages qu'il en a (Deldrève, 2015).
- 7 En France, l'agriculture fait l'objet d'une attention spécifique et soutenue en matière de transition écologique. En 2012, le ministère français de l'Agriculture annonce un projet de « transition agro-écologique » précisé en 2017 par un « plan d'action global pour l'agro-écologie »<sup>3</sup>, où l'utilisation des pesticides est particulièrement ciblée. En 2020, le

plan de relance du ministère français de l'Agriculture prône « l'accélération de la transition agroécologique », dont la réduction des pesticides reste un objectif central. Par quels mécanismes les agriculteurs et les salariés agricoles se trouvent ainsi écartés, sinon distants, des espaces où se débat l'usage des pesticides agricoles alors même qu'un changement de pratiques de leur part est attendu et qu'ils sont fortement exposés aux produits de par leur activité professionnelle ?

- 8 À la suite de Fraser (2005), Deldrève (2015) souligne deux formes d'injustices relatives à la participation. L'injustice opère classiquement lorsque certaines populations ne sont pas conviées à participer à l'élaboration de décisions qui pourtant les concernent. Elle opère aussi, de façon moins visible, mais plus profonde, par un cadrage du problème qui exclut ces populations ou les rend sans-voix. Cette seconde forme d'injustice résulte pour partie d'inégales capacités des groupes sociaux à élaborer leur point de vue spécifique sur une question donnée – ici l'usage des pesticides et ses effets – lorsqu'opère « des formes d'asservissement intellectuel, c'est-à-dire des relations sociales qui reposent sur l'attribution à certains [...] de la qualité de *penseur pour les autres* » (Darré, 2011, p. 7). Elle génère des « inégalités épistémiques » (Godrie, 2019), souvent liées à la subordination socio-économique, basées sur le déni d'une « égalité des intelligences » que revendique Rancière dans sa définition de l'émancipation : « Le cœur de cette idée nouvelle de l'émancipation, c'est de poser l'égalité des intelligences » (Rancière, 2004, p. 95).
- 9 La sociologie de la pensée technique de Darré (1999, 2006) a pour objectif, par les travaux de recherche-action qu'elle a initiés, de faciliter l'émancipation des praticiens, ou plus précisément leurs capacités d'initiative, en mettant en place des dispositifs qui leur permettent de produire eux-mêmes des connaissances utiles à leur activité. On y reviendra dans le point suivant puisque notre méthodologie s'en inspire fortement. Cette perspective rejoint la conception de la justice déployée par Sen (2000), qu'il ne mobilise cependant pas, dont la notion de capacité définit la liberté comme fondement du développement humain et de la justice sociale. Cette théorie de la justice incite aussi à penser que les inégalités de participation résulteraient de processus de mise en (in)capacité qui restent à identifier. On le sait, Sen (2000, p. 59) a souhaité dépasser les limites qu'il attribue aux approches utilitaristes et rawlsienne de la justice afin de considérer avant tout « ce que nous pouvons accomplir ou non ». Ainsi, la notion de capacité recouvre trois dimensions imbriquées d'une seule réalité (De Munck, 2008, p. 23-26) : la liberté plus ou moins étendue qu'ont les individus de choisir (« capacité de choix ») des actions et modes de vie conformes à leurs valeurs (« capacité comme potentiel d'épanouissement ») et d'avoir la possibilité de réaliser ces préférences (« capacité de réalisation »). Dans cette perspective, « les capacités<sup>4</sup> supposent tout à la fois une liberté de choix et un pouvoir d'agir » (Zimmermann, 2011, p. 112) et considèrent les ressources comme un moyen de liberté. La prise en compte des réalisations, souligne Zimmermann, « fait de la conversion [des choix en réalisations] une opération décisive qui différencie l'approche par les capacités des théories de la justice strictement fondées sur les ressources » (Zimmermann, 2011, p. 112). L'appropriation sociologique de cette approche pour comprendre la diversité des parcours professionnels dans le contexte de forte flexibilité du travail a incité Zimmermann à interroger les « supports collectifs » qui rendent empiriquement possible le processus de conversion et permettent d'identifier, au moins partiellement, la manière dont se font les choix individuels dont Sen ne dit rien (Bénicourt, 2007, p. 63). Il s'agit « des droits, des ressources matérielles et symboliques prodiguées par

des collectifs de différentes natures ; ces ressources vont du règlement d'atelier jusqu'aux dispositions des politiques nationales et européennes en passant par les accords de branches ou d'entreprises » (Zimmermann, 2011, p. 112). Les parcours professionnels (comme toute autre réalisation) dépendent des personnes, mais aussi des « supports institutionnels » (De Munck, 2008) mobilisables dans des situations concrètes d'interaction. Ceci incite à interroger les organisations professionnelles agricoles et les institutions régulant le travail en agriculture quant aux ressources et occasions qu'elles mettent à disposition des agriculteurs et des salariés pour qu'ils réfléchissent à l'usage des pesticides et à leurs effets. Un tel prolongement de l'approche individualisante de Sen amène également Zimmermann à reconnaître que la liberté ou le pouvoir d'agir n'est pas une essence, mais un processus qui « engage rapports de force, de domination et de subordination et se laisse saisir à travers l'interaction entre une personne et son environnement » (Zimmermann, 2011, p. 114). D'autres travaux sociologiques inspirés par la théorie des capacités montrent qu'à travers l'action collective, les acteurs constituent de nouvelles capacités (De Munck, 2008). On peut en déduire qu'entraver l'action collective ou ne pas mettre à disposition des opportunités d'y participer contribue à mettre les acteurs en incapacité, comme l'ont montré les travaux sur la « capacité de prise de parole » (*capability for voice*) au sein d'organisations de travail (Bonvin et Farvaque, 2005; De Munck et Ferreras, 2013).

- 10 Dans notre recherche, nous prolongeons une telle appropriation sociologique de l'approche par les capacités. Pour autant, comprendre les inégalités de participation d'un groupe professionnel au débat public sur les pesticides nous a conduits à ajuster la méthodologie qualitative. L'enquête par entretiens participe de la recherche-action et a pour objectif principal d'évaluer les conditions de mise en place d'un groupe de salariés et d'un groupe de viticulteurs volontaires pour discuter de l'usage des pesticides à partir de leur position professionnelle.

## Le choix de la recherche-action pour éprouver la mise sous silence des travailleurs viticoles exposés aux pesticides

- 11 Cette recherche-action engagée dans l'émancipation des travailleurs agricoles (salariés et agriculteurs en Gironde) diffère d'une recherche participative dans la mesure où les questions sur lesquelles vont s'engager volontairement les travailleurs ne sont *a priori* pas celles des chercheurs, mais leurs propres questions, formulées par eux pour répondre à leurs préoccupations professionnelles.
- 12 Cette différence s'enracine dans les cheminements respectifs des approches participatives et de l'émancipation. Dans le prolongement des travaux sur la concertation, on entend habituellement par participation l'implication de « citoyens ordinaires » à la prise de décision publique (Bacqué et Sintomer, 2011). Après cette génération de travaux, a été plus récemment reconnue la nécessité de sortir du « tropisme procédural » en contextualisant les processus observés, socialement et temporellement (Blondiaux et Fourniau 2011 ; Neveu 2011 ; Mermet et Salles 2015) afin que les autres formes de participation à l'espace public soient identifiées au-delà du dispositif de concertation. La démocratie participative se doit d'interroger comment les différentes catégories sociales prennent part (le peuvent-elles ?) à la chose publique. Le

courant social puis scientifique de l'émancipation porte aussi cette conception, mais s'intéresse exclusivement aux groupes les plus vulnérables socialement. Il émerge au moment des mouvements contestataires des années 1970 et se nourrit du renouvellement de la pensée critique des années 1960-1970 (Deldrève, 2015, p. 172). La notion d'émancipation est utilisée à cette période « par des militantes féministes engagées dans des associations locales en Asie du Sud et aux États-Unis, par le mouvement d'éducation populaire et par des militants de mouvements noirs revendiquant la représentation politique de leur communauté (Bacqué et Biewener, 2015 [2013], p. 7). L'émancipation apparaît donc « dans différents contextes au Sud comme au Nord, mais sur un même fond d'opposition aux formes d'autorité hiérarchique imposées "du haut" et autour d'enjeux de reconnaissance des "have not", des marginalisés ou des "subalternes"» (Bacqué et Biewener, 2015, p. 9). Il pose la participation à l'espace public des « sans » comme enjeu de justice. Si considérer les salariés agricoles comme des « sans-voix » se conçoit facilement, il en est autrement des viticulteurs qui ont un pouvoir de décision en tant que chef d'entreprise. Pour autant, ils sont quasi absents du débat à propos de l'usage des pesticides (contrairement à plusieurs responsables professionnels, notamment le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux - CIVB), ils doivent respecter des réglementations parfois contradictoires et sont dépossédés de leur métier à plusieurs niveaux (prix de vente, conception du matériel, conditions de travail déplorables du point de vue de la santé) (Goutille, 2022).

- 13 La recherche-action n'est pas non plus une recherche appliquée ou une activité de conseil qui découlerait de l'expertise scientifique, mais « c'est une démarche scientifique » (Lewin, 1947) où la production de connaissances est directement liée au processus de définition et de mise en œuvre de l'action (Liu, 1997). Des acquis sociologiques – ici relatifs aux inégalités de participation – sont incorporés à l'élaboration d'un dispositif d'action lui-même riche d'enseignements pour la connaissance scientifique. Cette imbrication a marqué la présente recherche-action dès sa genèse. Elle présente l'originalité de ne pas être impulsée par un commanditaire extérieur, cas de figure le plus fréquent (Hinault *et al.*, 2019), mais par des chercheurs. Interpelés par la faible participation des travailleurs agricoles au débat public sur les pesticides (cf. introduction), et en l'absence d'initiatives institutionnelles sur cet enjeu, nous avons amorcé ce projet où l'action (*empowerment*) produit des connaissances sur les processus de mise en (in)capacité, et réciproquement. De cette imbrication découle une autre originalité, consistant à se focaliser sur les praticiens plutôt que sur les seules organisations professionnelles agricoles, déjà bien étudiées (Busca, 2010 ; Salles, 2006).
- 14 Si Fraser estime que seule une transformation radicale de la structure sociale pourrait contrarier les inégalités de distribution et de reconnaissance, le courant de l'émancipation affirme à l'inverse que « les asymétries de pouvoir délibératif peuvent être dépassées grâce à des réformes institutionnelles, sans attendre une transformation plus fondamentale des structures économiques et culturelles de la société » (Deldrève, 2015, p.176-177). Une telle ambition transformative repose notamment sur les procédures qui organisent la participation. Autant que faire se peut, elles ne doivent pas reproduire les inégalités structurelles - ou tendre à ne pas le faire tant il est difficile de s'en affranchir totalement.
- 15 Il s'agit donc ici, en conséquence, de concevoir un dispositif d'intervention qui permette aux « sans-voix » de construire collectivement leur cadrage du problème.

C'est un des principes d'intervention du Groupe d'expérimentation et de recherche en développement et actions localisés (Gerdal) afin d'améliorer les capacités d'initiative des agriculteurs et plus généralement des praticiens : coopérer pour définir la problématique d'action (Darré, 1997 ; Candau et Ruault, 2002 ; Darré, 2006), dans notre cas relative aux pesticides. Il revient au groupe de praticiens de la déterminer au regard de leurs préoccupations professionnelles (transformation de pratiques, risques d'exposition et comment s'en prémunir, remise en cause des mises sur le marché de produits ou du modèle de production basé sur l'agro-chimie, reconnaissance de maladies professionnelles, *et cetera*), avec l'aide des acteurs (chercheurs, institutions) impliqués dans l'animation des groupes.

- 16 L'expérience du Gerdal apporte ici des principes méthodologiques éprouvés (Darré, 2006 ; Candau et Ruault 2002, 2005 ; Ruault et Lémery, 2009). Le premier concerne le « recrutement » des travailleurs agricoles volontaires : les groupes seront constitués de pairs (personnes de statut et position sociale similaires) selon leurs réseaux d'interconnaissance de travail (identifiés lors de l'enquête par entretiens). Ils sont donc distincts des réseaux techniques des organismes de développement agricole (concernant les viticulteurs) et de l'organisation hiérarchique du travail (concernant les salariés). Le deuxième concerne le mode d'accompagnement : il vise la production de parole la plus diverse possible des difficultés rencontrées par les travailleurs dans leurs situations de travail, et l'avancement de la réflexion collective. Le troisième enfin concerne l'enrôlement d'une institution importante dans l'environnement professionnel des travailleurs sollicités (Mutualité sociale agricole -MSA-, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi - Direccte -, chambre d'agriculture, *et cetera*). Cet enrôlement assure la visibilité de la réflexion collective et permet également que la production normative qui l'accompagne ne soit pas confinée aux seuls travailleurs, mais partagée avec cette institution, via les agents impliqués.
- 17 Une enquête préalable (entretiens, documents institutionnels, *et cetera*) permet d'évaluer les conditions de faisabilité pour chaque catégorie de travailleurs aux statuts socio-professionnels différents, le cas échéant, de concevoir un dispositif sans reproduire les processus inégalitaires connus (sélection des participants, cadrage du problème, élaboration des différents points de vue). Il s'agit d'identifier les lieux de débats publics ou plus strictement professionnels à l'échelle du territoire et de la filière, leur configuration mouvante et de connaître la façon dont la question des pesticides est formulée dans chacun d'eux, avec quelles variantes et controverses ; cerner les réseaux de dialogue entre professionnels afin d'adopter la configuration et l'échelle pertinente pour la constitution des groupes de pairs ; identifier les interlocuteurs institutionnels des travailleurs agricoles pour évaluer la possibilité de leur enrôlement dans l'animation des groupes, facteur décisif pour les capacités des groupes de réflexion à impulser des transformations structurelles à l'échelle des filières et des territoires. Dans le cas présent, plusieurs types de matériaux sont mobilisés : les cadrages à large échelle du débat public sur les pesticides sont appréhendés à partir d'une veille sur la presse et l'expression des collectifs mobilisés (sites internet, réseaux sociaux), tandis que le repérage des lieux de débats publics ou professionnels en Gironde est réalisé principalement à partir de 24 entretiens enregistrés et retranscrits auprès d'acteurs professionnels et du travail au niveau départemental (n = 16), de collectifs girondins lanceurs d'alerte sur les pesticides agricoles (n = 4), de



municipalités (n= 4), du suivi de soirées débat, de réunions publiques et d'évènements professionnels viticoles<sup>5</sup>.

- 18 Recherche et action restent imbriquées puisque *de facto*, les difficultés rencontrées dans la mise en place de groupes de travailleurs révéleront les facteurs générateurs de l'inégalité de participation dont ces acteurs sont victimes. Si ces difficultés sont surmontées, les groupes constitués gagneront en émancipation.

## Ces cadrages du problème pesticides qui rendent les travailleurs agricoles sans voix

- 19 Le cadrage à large échelle des politiques publiques de gestion du risque pesticide contribue à la mise sous silence des praticiens agricoles, d'une part par l'individualisation des responsabilités des utilisateurs, principe récurrent de la gouvernance de l'environnement (Barrault, 2009 ; Salles, 2009), et d'autre part par les récents zonages qu'elle induit. Les politiques de santé au travail facilitent-elles l'expression des travailleurs agricoles à propos des pesticides ? Cela n'a rien d'évident. Des mobilisations en faveur d'alternatives à ces cadrages forts, rares au début des années 2010, gagnent en visibilité depuis 2018. Avec quels effets pour les capacités des travailleurs agricoles à propos des pesticides ?

### Gestion individualisante et zonages du risque pesticides

- 20 Ces politiques produisent des dispositifs de gestion du risque par les « bonnes pratiques » des utilisateurs (manipulation des produits, port des équipements de protection individuels -EPI-, réduction du nombre de traitement, *et cetera*), qui individualisent des responsabilités systémiques (ou collectives), au risque de laisser démunis et sans-voix les travailleurs agricoles qui intériorisent un tel cadrage (comme peut le démontrer le témoignage introductif). Les formations obligatoires (« certiphyto ») destinées aux travailleurs agricoles qui ont à manipuler des produits phytosanitaires ou à décider de leur utilisation, tout comme les plans « Ecophyto » de réduction d'utilisation des pesticides conjuguent ainsi contrôle des pratiques et prévention du risque (Migneaux et Candau, 2018). En assimilant les intoxications à une erreur professionnelle de manipulation (Jouzel et Dedieu, 2013) sans remettre en cause les conditions d'autorisations de mise sur le marché des produits ni tenir compte des alertes scientifiques collectives sur l'efficacité des EPI (Garrigou *et al.*, 2008 ; Garrigou *et al.*, 2020) et les effets des pesticides sur la santé des travailleurs agricoles<sup>6</sup> (Tual *et al.*, 2015), une telle logique participe *in fine* de la production d'ignorance – volontaire ou involontaire- à propos du risque pesticide pour ces professionnels. Elle rend également sans voix les travailleurs agricoles qui, en intériorisant la responsabilité individuelle de gestion du risque, se sentent coupables de l'intoxication dont ils seraient victimes ou dont seraient victimes leurs salariés, et qui considèrent que les intoxications font partie des maux quotidiens de leur travail (Nicourt et Girault, 2009 ; Nicourt, 2016). Les entretiens menés dans le Bordelais le confirment, dans la mesure où certains viticulteurs et responsables techniques préfèrent réaliser eux-mêmes les traitements par crainte de procédures judiciaires de la part des salariés (Migneaux et Candau, 2018, réunion des viticulteurs en février 2021 à Saint-Christoly de Blaye organisée dans le cadre de cette recherche-action). Se dire victime exige un transfert de responsabilité

qui rend possible -et s'opère au cours du- processus de mobilisation (Salaris, 2014 ; Jouzel et Prete, 2015), dont l'association Phytovictimes et quelques rares autres collectifs illustrent les difficultés.

- 21 Les politiques de gestion du risque pesticides par « l'usage contrôlé » n'opèrent pas seulement par l'individualisation des responsabilités. Elles produisent également des zonages environnementaux et sanitaires, parmi lesquels les récentes et controversées Zones de Non Traitement (ZNT) dites « riverains »<sup>7</sup>, introduites fin 2019 au terme d'une décennie de mobilisation d'associations environnementalistes en Europe et en France. Ce dispositif d'action publique centré sur la protection des riverains y répond par le « non traitement », qui rend l'habitat incompatible avec tout ou partie des activités agricoles<sup>8</sup>. Selon les arrêtés (municipaux ou gouvernementaux), les ZNT varient de 5 à 150 mètres selon la culture, le matériel et le produit épandu. La plupart ciblent les pesticides de synthèse et autorisent les produits de biocontrôle (ZNT gouvernementales de décembre 2019) et/ou ceux homologués en agriculture biologique (ZNT municipales). Pourtant, aussi permissives soient-elles dans leurs modalités, les ZNT accentuent voire créent des tensions entre résidents et travailleurs agricoles, y compris en bio, pour plusieurs raisons. Les praticiens agricoles en relation avec des riverains témoignent déjà de la suspicion croissante à l'égard de toute pulvérisation de produits<sup>9</sup>, que les ZNT gouvernementales renforceraient. Ils craignent aussi que l'utilisation du cuivre y soit interdite, car ce produit de base de l'agriculture biologique, mais absent de la liste officielle des produits de biocontrôle, n'est à ce jour que « toléré » sur les ZNT. Plus largement, ces zonages instituent un droit de regard des riverains sur les produits utilisés au nom de la protection de leur santé - droit de pure forme, dénoncent plusieurs associations dans un récent recours devant le Conseil d'État- tout en ignorant, par son cadrage, l'enjeu de la santé des travailleurs agricoles pourtant davantage exposés. L'arrêté relatif à l'utilisation des pesticides le prend en charge depuis 2006, mais au moyen d'un dispositif - les délais de ré-entrée sur les parcelles- relevant de la logique récurrente des « risques contrôlés » par la responsabilité individuelle des professionnels, dont on a vu qu'elle met sous silence les travailleurs agricoles.

### **Cadrage de la santé au travail : le risque pesticide confiné au sein d'instances dédiées**

- 22 Paradoxalement, les dispositifs de santé au travail ne sont pas plus propices à la publicisation des risques encourus par les travailleurs agricoles utilisant des pesticides, ni même à leur simple expression au sein d'instances dédiées. Le « risque chimique » y est peu traité, et de façon feutrée (« discrète ») et experte, conformément à la logique dominante des instruments et des dispositifs de gestion des risques professionnels, conçus par et pour des experts. Cela rend leur appropriation par les représentants salariaux et par les citoyens très difficile et maintient l'exposition des professionnels aux toxiques hors du débat public (Henry, 2017). À cela s'ajoute une « sous-reconnaissance institutionnelle » du risque pesticide (Jouzel et Dedieu, 2013, p. 40) imputable à la volonté de s'appuyer sur des données épidémiologiques et toxicologiques indubitables, mais inadaptées pour établir un lien causal (« imputabilité ») entre de nombreuses situations (expositions répétées à de faibles doses, effets cocktail, *et cetera*) et des maladies multifactorielles telles que les cancers.

- 23 La quasi-absence de débat public sur les risques professionnels en général, malgré le nombre important de malades qu'ils provoquent (Henry, 2017), s'explique également parce qu'ils sont historiquement intégrés au contrat de travail, d'où leur traitement de façon « assurantielle » (couverture sociale) et « discrète » (Bruno, 2008 ; Hunsmann *et al.*, 2019). Plus spécifiquement, le risque chimique pour les professionnels est moins publicisé que la santé environnementale à cause de sa moindre audience politique et médiatique, alors que « les expositions sur le lieu de travail sont souvent bien plus fortes que les expositions strictement environnementales » (Hunsmann *et al.*, 2019, p. 97).
- 24 Ces cadrages de la santé au travail opèrent pleinement dans le cas de la viticulture en Gironde, et se combinent pour confiner le risque pesticide au sein des institutions dédiées. Le dispositif national de pharmacovigilance « Phyt'attitude » s'y appliquant avec l'approche toxicologique, il conduit à la même « sous-reconnaissance institutionnelle » des intoxications chroniques et des maladies professionnelles liées à l'exposition des travailleurs agricoles. Quant aux institutions (service Prévention des risques professionnels de la MSA, Directe, Chambre d'Agriculture) et instances paritaires de santé au travail (Commission paritaire départementale Hygiène, sécurité, des conditions de travail), la logique assurantielle les conduit, en Gironde, à prioriser depuis une décennie la prévention des Troubles musculo-squelettiques (TMS). Deux arguments sont avancés : les TMS sont largement surreprésentés par rapport aux autres vignobles français<sup>10</sup>, avec des répercussions en termes de désorganisation du travail et un surcoût important de cotisations sociales pour les employeurs ; leurs causes professionnelles – en particulier le travail au « prix fait »- sont admises par les membres de ces instances, tandis que « l'imputabilité » de maladies à des pesticides y est difficile, comme ailleurs. Le risque pesticide est discuté de façon ponctuelle, confinée et « non conflictuelle » (Jouzel et Prete, 2021, p. 99) et selon le cadrage dominant du « risque contrôlé », y compris par les représentants syndicaux des salariés :
- « C'est un sujet sensible, et je ne suis pas sûr qu'il soit, aujourd'hui encore, entendable par la Chambre d'agriculture de mettre quelqu'un sur ce sujet-là. J'aimerais me tromper. Et je pense qu'à la MSA, on risque d'avoir le même problème » (Représentant syndical dans différentes instances départementales SST, Cestas, janvier 2019).
- 25 Or ce cadrage entérine le « compromis productiviste qui a cours à l'intérieur de l'entreprise, où – collectivement et dans un rapport de forces déséquilibré avec le patronat – les travailleurs, à travers leurs représentants, ont « accepté » l'exposition toxique en échange d'un emploi et d'un salaire » (Hunsmann *et al.*, 2019, p. 100). En agriculture, les chefs d'exploitation participant aux travaux ne sont pas tenus par ce contrat salarial, sans que cela suffise pour qu'ils s'expriment à propos de leur exposition, en public comme entre professionnels. Par exemple, suite au « choc » de l'émission télévisuelle Cash Investigation portant sur l'usage des pesticides agricoles diffusée le 2 février 2016 sur France 2<sup>11</sup>, l'alternative de la sortie des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) proposée par la Confédération paysanne en assemblée délibérative de la Chambre d'Agriculture de la Gironde n'est pas mise en discussion (source : entretien avec un représentant de la Confédération paysanne et élu au conseil d'administration de la Chambre d'agriculture de la Gironde, Ladaux, décembre 2018).

## Des mobilisations anti-pesticides... émancipatrices pour les travailleurs agricoles ?

- 26 Les alternatives aux cadrages « forts » du problème public « pesticide » par la gestion du risque sont rares au niveau national, mais elles prennent de l'ampleur depuis 2018. Avec quels effets en termes de capacités des travailleurs agricoles ?
- 27 À partir de 2008, des associations environnementales se mobilisent pour la protection des riverains qui fait l'objet d'un règlement européen en 2009 et engrangent plusieurs succès<sup>12</sup>. Générations futures est l'une des plus actives, tout en œuvrant – et c'est une exception – à la reconnaissance des victimes des pesticides par l'intermédiaire de soutiens juridiques et de son expertise scientifique. En 2011, elle participe fortement à la création de Phytovictimes (Jouzel et Prete, 2021), une association de professionnels (surtout agriculteurs) qui se définit comme « apolitique » : pas de revendications sur le modèle agricole, les actions à visée systémique sont *juridiques* (homologation des produits, condamnation de firmes en justice). Elle se donne pour objectifs de les aider à améliorer leurs droits juridiques, et se mobilise avec succès pour la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des pesticides. Phytovictimes s'autonomise rapidement dès 2011, mais qu'elle ait été rendue possible par une association environnementale est significatif de capacités entravées des travailleurs agricoles victimes de pesticides.
- 28 En 2013, Générations futures aide le collectif naissant Info médoc pesticides, créé en Gironde par une salariée viticole, M.-L. Bibeyran. Ils font réaliser des prélèvements auprès de 25 personnes qui révèlent une surexposition parmi les salariés viticoles du Bordelais et les riverains des vignes par rapport au reste de l'échantillon. La même année, des médecins, inquiets de la recrudescence de maladies en liens avérés ou suspectés avec les pesticides, prolongent leur tribune médiatique en créant l'association nationale Alerte médecins sur les pesticides (AMLPP). Tout en pointant l'exposition de la population générale aux pesticides, elle se montre attachée au dialogue avec les agriculteurs (participation à l'élaboration d'une charte entre riverains et pomiculteurs de la région française du Limousin en 2017<sup>13</sup>) spécifie leur situation (« agriculteurs, les plus exposés »<sup>14</sup>) et, en tant que professionnels de santé, ses membres repèrent et aident des patients à faire reconnaître leur pathologie en maladie professionnelle. Cependant, le processus est identique à celui observé pour Générations futures : les causes des travailleurs agricoles sont portées par d'autres et parmi d'autres.
- 29 Le cadrage alternatif du problème par les travailleurs agricoles eux-mêmes émane surtout d'un syndicat agricole minoritaire, la Confédération paysanne, qui l'exprime à partir de 2016. Il le réitère en 2019 où, tout en saluant la décision du maire de la commune bretonne de Langouët face à l'inaction des pouvoirs publics, il dénonce l'insuffisance des ZNT et plaide pour une approche globale du problème de la sortie des pesticides<sup>15</sup>. Même en étant portée par une organisation professionnelle agricole comme ici, la mobilisation des travailleurs autour d'une même cause peut être traversée de tensions. Des statuts professionnels différents (agriculteur ou salarié, en contrats à durée indéterminée ou à durée à déterminée) peuvent séparer les causes (Mésini, 2008). Les positions discordantes au sein de Phytovictimes entre une salariée viticole et des agriculteurs favorables aux EPI en tant qu'employeurs l'illustrent également (Jouzel et Prete, 2021).

- 30 À la fin des années 2010, la médiatisation de l'enjeu pesticide s'intensifie encore, notamment avec l'émission à grande audience *Cash Investigation* (et aussi au niveau mondial, la médiatisation des procès contre les firmes) et de nouvelles initiatives sont lancées. Parmi les plus visibles, l'appel de 2018 « Nous voulons des coquelicots » centré sur les effets dévastateurs des pesticides sur la biodiversité, et sur la santé humaine (sans spécifier le cas des travailleurs agricoles) recueille plus d'un million de signatures. La même année, le mouvement des « pisseurs involontaires de Glyphosate » focalise son action sur la « célèbre » molécule souvent doublée d'un dépôt de plainte contre les responsables des firmes fabriquant des pesticides à base de glyphosate et contre ceux des organismes ayant contribué à leur mise sur le marché. Daniel Cueff, figure de l'association des maires anti-pesticides, publie un livre intitulé : "Paysans, on vous aime, défendez-nous, défendez-vous contre les pesticides de synthèse". Partant de postures différentes, la trajectoire de ces associations converge vers des actions à visée « systémique », à savoir la sortie des pesticides de synthèse, qui ne peut reposer sur les seuls utilisateurs. Elle nécessite l'implication des pouvoirs publics, des firmes agrochimiques et des institutions agricoles, parties prenantes du verrouillage socio-technique du modèle de production agricole dominant (Guichard *et al.*, 2017).
- 31 Comment expliquer que ce « tournant » des associations ne favorise pas davantage la prise de parole et/ou l'alliance avec les travailleurs agricoles dans le débat public sur les pesticides ?
- 32 Jusqu'en 2018, la mobilisation de riverains et citoyens a permis la publicisation des effets néfastes des pesticides agricoles sur la santé et sur l'environnement, mais en spécifiant rarement les enjeux pour les travailleurs agricoles, au risque de les invisibiliser. Malgré la trajectoire récente des associations environnementales et citoyennes, plus sensibles aux problématiques des travailleurs agricoles et privilégiant des actions à visée systémique plutôt que l'injonction aux « bonnes pratiques » des professionnels, ces derniers restent souvent sans voix. Ils se reconnaissent difficilement dans les collectifs de non-professionnels et une partie de la profession se sent visée par leurs actions (analyses de résidus de pesticides par les « pisseurs involontaires de glyphosate, arrêtés municipaux de zones de non-traitement) même lorsqu'elles s'inscrivent dans des objectifs systémiques (abandon de l'agriculture industrielle en 10 ans, refonte de PAC, de l'homologation européenne des produits phytosanitaires...) ou lancent l'appel « nous voulons des paysans », « prolongement presque évident des Coquelicots. »<sup>16</sup>.
- 33 En 2020, les principales ONG mobilisées sur les pesticides agricoles s'allient à deux syndicats minoritaires parmi les travailleurs agricoles (Solidaires<sup>17</sup> et la Confédération paysanne) et deux collectifs de victimes (Collectif des victimes des pesticides des Hauts de France et Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest) dans un recours juridique contre l'actuel arrêté « pesticide » au motif de l'insuffisante protection des professionnels par les « délais de ré-entrée » sur les parcelles<sup>18</sup>. À la faveur du virage « systémique » opéré par de plus en plus d'ONG, une telle alliance permet de faire entendre les voix et les causes des travailleurs agricoles parmi celles des riverains, des citoyens et de l'environnement.
- 34 Ces alliances sont d'autant plus « capabilisantes » que des associations de victimes agricoles des pesticides sont aujourd'hui constituées et engagées dans ce débat public, depuis la création de Phytovictimes en 2008. Les mobilisations émancipatrices de ces alliances sont néanmoins contrariées par un facteur crucial et persistant de mise sous-

silence des travailleurs agricoles : l'absence de supports professionnels. Les syndicats professionnels majoritaires et les instances paritaires de santé au travail n'adhèrent pas à une vision transformatrice de l'enjeu « pesticide » (puisqu'ils s'inscrivent dans les politiques individualisantes de gestion du risque), voire l'ignorent (Jouzel et Prete, 2015). Dès lors il est très difficile aux travailleurs agricoles de trouver des lieux de réflexion / mise en débats en dehors de ces cadres. Les initiatives d'ONG n'y suffisent pas, et les organisations agricoles qui les rallient parfois étant minoritaires, la majorité des professionnels ne s'y identifie pas.

## En Gironde viticole, le rôle des institutions agricoles dans la mise en (in)capacité des travailleurs

- 35 Relativiser la responsabilité des chefs d'exploitation par une analyse systémique de l'utilisation des pesticides de synthèse en agriculture ne suffit donc pas à ce que ces derniers et leurs salariés fassent entendre leurs points de vue dans les espaces de débat public, comme si la force normative du cadrage par les politiques publiques y prédominait. Ce constat est également valable en Gironde, mais les spécificités des mobilisations anti-pesticides – plus précoces qu'au plan national et engagées dans un rapport de force avec les institutions- révèlent le rôle premier des relais institutionnels agricoles dans la mise en (in)capacité des travailleurs agricoles à partager ou non leurs préoccupations relatives aux pesticides.
- 36 Plusieurs collectifs girondins à audience nationale voire internationale, on l'a vu (Alerte Pesticides Haute-Gironde, Alerte Aux Toxiques!, Collectif Info Médoc Pesticides), publicisent le caractère délétère des pesticides de synthèse en menant des actions et en organisant des débats publics où des professionnels sont invités. Comment comprendre qu'à cette échelle où les interactions directes sont possibles, les travailleurs agricoles se fassent également si peu entendre ? Ce silence persistant nous conduit à regarder de près l'ouverture de ces espaces de débat en termes de participation possible et de cadrage des discussions, mais également les espaces spécifiques, que nous appelons lieux professionnels, où viticulteurs et salariés pourraient réfléchir leur usage des pesticides dans un débat entre pairs avant de confronter leur réflexion dans des instances pluri-acteurs.

### Mise en débat public en tension avec les institutions viticoles

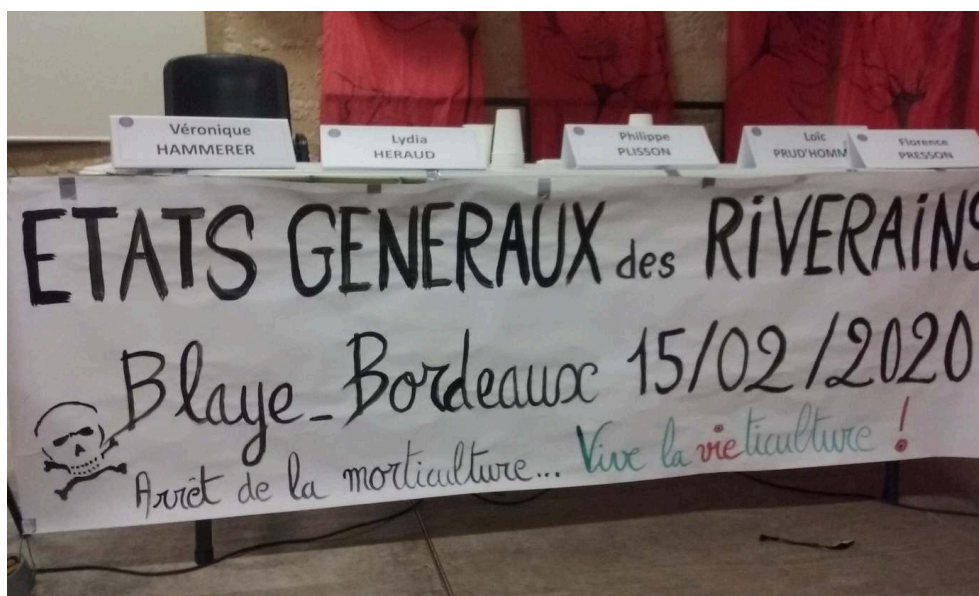
- 37 Les collectifs mobilisés en Gironde contre les effets sanitaires des pesticides utilisés dans les vignes dénoncent les contaminations réelles ou futures par différents moyens : actions en justice, enquêtes avec le soutien de Générations futures, actions médiatisées (marches blanches, pétitions, *die in* lors de l'inauguration de la cité mondiale du vin à Bordeaux, *et cetera*). Cette mise en politique opère aussi en organisant des réunions publiques et des soirées-débat tout en évitant de stigmatiser les viticulteurs. Ainsi, après l'affaire de Villeneuve de Blaye en 2014 où des enfants et leur institutrice ont été intoxiqués par la dérive de traitements réalisés sur les parcelles limitrophes à l'école, le collectif qui s'est constitué, Alerte pesticides Haute-Gironde (APHG) précise lors de sa première réunion publique « que l'enjeu n'était pas de faire le procès des viticulteurs mais de mettre tout en œuvre pour aider ceux-ci à changer leurs pratiques »<sup>19</sup>. Cette posture est rappelée six ans plus tard par le président de ce collectif à l'occasion des

États généraux des riverains : « La position de l'association APHG est claire : pas contre les agriculteurs qui sont les premières victimes. Mais contre les produits » (Président d'APHG, États généraux des riverains, Blaye, février 2020). Une telle intention n'empêche pas toutefois, que durant la rencontre organisée sur le secteur quelques mois plus tôt par l'Agence régionale de la santé et la communauté de communes de l'estuaire visant à définir le *Contrat local de santé de la Haute-Gironde*, une mise en confrontation s'insinue progressivement entre la porte-parole de ce collectif et les viticulteurs présents exprimant leur souffrance d'être mis à l'index sur certains réseaux sociaux. Elle a notamment été favorisée par le responsable de la délégation de l'Agence régionale de la santé de la Gironde et la mise en œuvre de la cellule Demeter<sup>20</sup> sur le département, réactivant l'antagonisme « écologistes-agriculteurs » et amoindrissant la possibilité d'orienter le débat sur l'action politique.

- 38 C'est pourtant à la construction d'un tel débat qu'œuvrent cette association et les deux autres collectifs, rejoignant en cela deux organisations professionnelles agricoles minoritaires avec qui ils coopèrent : la Confédération paysanne et la Fédération départementale et régionale de l'agriculture biologique<sup>21</sup>. Ils situent les pratiques des producteurs dans leur socio-système politique, comme le font les associations environnementales nationales, en favorisant le débat technique lorsque cela est possible. Les États généraux des riverains organisés par Alerte pesticides Haute-Gironde l'illustrent parfaitement. Le président de l'association les ouvre en référence aux États généraux de 1789 : « Aujourd'hui ni roi ni clergé, ni Tiers-État, mais une question de démocratie : la protection de la santé vis-à-vis des pesticides » (Président d'APHG, États généraux des riverains, Blaye, février 2020)<sup>22</sup>. Trois tables rondes sont proposées - les risques pour la santé, les pratiques agricoles, la décision politique - réunissant des points de vue pluriels. Ainsi, ce sont des viticulteurs affiliés à trois syndicats différents (Confédération paysanne, Coordination rurale, Fédération nationale des syndicats des exploitations agricoles -FNSEA) qui sont réunis durant l'atelier « pratiques agricoles » pour débattre entre eux et avec le public des choix techniques de production. La confrontation bio/non-bio domine, relativisant les questions de santé (objet de la table ronde précédente) pour évoquer les avantages environnementaux de chaque système (biodiversité, gaz à effet de serre, préservation de la vie des sols), les conséquences sur les conditions de travail, la structuration du marché bio. Les interventions du public abordent ensuite le rôle des subventions publiques et des traités de libre-échange dans les choix de production, les échanges commerciaux et le revenu des agriculteurs. Une femme interpelle l'agriculteur adhérent à la FNSEA, lui reprochant ses arguments, immuables, qui justifient le recours aux pesticides ; un jeune viticulteur relate ses essais pour réduire l'utilisation de glyphosate. Apparaît alors un autre clivage : agriculture sans pesticides de synthèse défendue par les organisateurs (les banderoles sont explicites, voir figure 1) et réduire l'utilisation des pesticides défendue par une minorité. Aucun élu invité à la table ronde « La décision politique » ne s'est prononcé en faveur d'une sortie immédiate des pesticides qui ne peut se faire « sans ou contre les viticulteurs » estime L. Prudhomme (député de Gironde du parti de gauche radicale La France Insoumise) pourtant attaché à « un impératif absolu : la santé humaine qui vient avant la santé de l'environnement et l'économie » (L. Prudhomme, États généraux des riverains, Blaye, février 2020. Les deux oppositions qui scandent le débat relatif aux pratiques productives bio *versus* non-bio (nommés « conventionnels ») et sans pesticide de synthèse *versus* réduction des pesticides ne se recoupent pas complètement (le bio étant confronté à la toxicité du cuivre), mais ont en commun de placer les modes de

production conventionnels en modèle repoussoir. Malgré la vigilance des lanceuses d'alerte<sup>23</sup>, ceci ne facilite pas la prise de parole des viticulteurs qui s'en réclament, majoritaires en Gironde.

Figure 1. Banderole d'un débat organisé par une association de riverains en Gironde



J. Candau - INRAE

- 39 Le point fort de cette manifestation tient à l'espace d'échange et d'écoute créé. Il a permis l'expression de témoignages et l'intervention de personnes du département (riverains, malades, viticulteurs, élus de sensibilité et mandats divers, lycéens). L'analyse systémique déployée relativise la gestion individuelle du risque et pointe la responsabilité des acteurs publics, des firmes, mais aussi des institutions viticoles girondines notamment le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) dont la mission première est de promouvoir les vins d'appellation.
- 40 La stratégie des collectifs mobilisés est de délégitimer la communication du CIVB ainsi que celle de ses alliés<sup>24</sup> afin de construire un rapport de force permettant d'inscrire la toxicité des pesticides agricoles à l'agenda politique départemental et professionnel. Au moyen d'analyses financées par un appel participatif, ils révèlent la présence de résidus de pesticides reconnus dangereux pour la santé (CMR, PE, SDHI) dans des vins produits par certains responsables professionnels de poids (Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux, cave coopérative). Dans cette dynamique, l'interpellation de responsables lors de soirées-débat peut être directe et sur un mode éthique, contrairement aux échanges adressés à des viticulteurs lambda, du moins lors des débats auxquels nous avons assisté : « Dans la presse vous avez dit qu'il n'existe pas de liens entre les cancers et les pesticides » intervient M-L. Bibeyran porte-parole du CIMP à l'adresse du responsable de communication du CIVB (soirée-débat, Listrac, mars 2016). Son homologue V. Murat, animatrice du collectif AAT ! poursuit : « Comment allez-vous pouvoir défendre l'image des vins de Bordeaux si les clients apprennent que des gens meurent dans les vignes et que des sols sont stériles ? » (soirée-débat, Listrac, mars 2016). Ce rapport de force débouche sur une réunion de travail (mars 2018) entre les deux collectifs et le CIVB en présence de la presse. Les deux lanceuses d'alerte souhaitent que cette institution s'engage réellement dans le changement de pratiques



en condamnant l'utilisation des pesticides les plus dangereux (les CMR) et encourageant la protection des travailleurs (délais de ré-entrée, information des produits utilisés)<sup>25</sup>. Quelques semaines plus tard (avril 2018), une délégation est reçue en préfecture par le secrétaire général et la DDTM pour examiner la protection des écoles suite à plusieurs actions engagées dès 2016 (marche blanche, remise d'une pétition de 84 000 signatures, conférence de presse et lettre au Préfet de Gironde). Le rapport de force est si fortement engagé que le CIVB a porté plainte contre V. Murat et son collectif AAT ! pour « dénigrement collectif » de la filière occasionné par la publication des analyses de vins sous certification Haute valeur environnementale en septembre 2020<sup>26</sup>.

- 41 Ainsi, après l'émission Cash Investigation en février 2016 consacrée à l'usage des pesticides de synthèse en agriculture, ces collectifs constitués quelques années auparavant parviennent à installer ce débat national à l'échelle départementale, en plein vignoble bordelais, grâce à leurs actions multiples menées avec le soutien d'ONG (dont Générations futures), de médecins (dont AMLP), de scientifiques, certains élus et des organisations professionnelles agricoles minoritaires. En établissant localement la preuve de la présence de résidus de pesticides y compris chez des personnes qui ne sont pas directement exposées (riverains, salariés ne faisant pas les pulvérisations, enfants), en convoquant la mémoire de victimes, ils l'ancrent à des enjeux locaux. Cette « montée en proximité » (Bouet, 2021) ou territorialisation d'une problématique générique (Candau et Moquay, 2007) se fait symétriquement à une montée en généralité des enjeux locaux souvent grâce à des documentaires présentés en première partie des soirées-débat qui traitent de l'exposition aux toxiques (amiante, autres pesticides agricoles, mobilisations collectives, *et cetera*). La convocation de victimes légitime la constitution des différents collectifs girondins : Marie-Lys Bibeyran (CIMP), salariée agricole, s'est engagée suite à la mort de son frère, lui aussi salarié viticole ; Valérie Murat (AAT !) défend la mémoire de son père, viticulteur vraisemblablement décédé d'une exposition répétée à l'arsénite de soude ; Henri Plandé et Sylvie Nony créent l'association APHG suite à l'intoxication d'élèves. Elle place les viticulteurs en situation de responsabilité et plus difficilement en situation de victime (Salaris, 2015) dont la figure dominante est plutôt celle d'un riverain ou d'un enfant. Ainsi, les rares viticulteurs qui interviennent lors des réunions publiques ont pour la plupart opté pour le bio, exceptionnellement pour le mode de production conventionnel :

« Je suis en train de passer en bio, et je me mets en danger : j'ai dû faire l'achat d'un tracteur, embaucher un tractoriste que j'ai eu la chance de trouver [...] Y a bien des aides, mais on passe notre temps au bureau à remplir les dossiers et elles arrivent 3 ans plus tard. Ce n'est pas tenable... » (Jeune viticulteur, réunion publique à Blaye, février 2020)

- 42 Quant aux salariés, leur mutisme est total hormis M.-L. Bibeyran. Ce silence tiendrait largement à l'absence de lieux professionnels où salariés et viticulteurs pourraient élaborer des points de vue au sein de collectifs de pairs. Comment l'expliquer et peut-on l'infléchir ?

## Quels lieux professionnels et quels supports institutionnels pour les travailleurs agricoles ?

- 43 Ainsi, les collectifs mobilisés en Gironde proposent une analyse informée du risque toxique des pesticides utilisés en viticulture. Centrée sur la santé (études

épidémiologiques et éco-toxicologiques) et questionnant le modèle de production agricole dans ses interdépendances avec les firmes, les instituts techniques et l'action publique, elle est en adéquation et contribue au cadrage alternatif du problème élaboré à l'échelle nationale. Cependant, l'originalité de deux d'entre eux tient au fait que leurs porte-parole (M-L. Bibeyran et V. Murat) tentent d'améliorer l'accès des travailleurs au droit : reconnaissance de pathologies en maladie professionnelle, délais de ré-entrée, critique des équipements de protection individuels, information des salariés relative aux produits utilisés dans les parcelles. Parmi les adhérents de leurs collectifs respectifs (CIMP et AAT !), les salariés viticoles et les viticulteurs sont pourtant peu nombreux, voire extrêmement peu nombreux, si l'on compte uniquement les Girondins. Les tentatives de M-L. Bibeyran (appel à témoignages, présence lors des permanences syndicales, soutien lorsque des ouvriers viticoles se mobilisent, soirée débat centrée sur les risques de contamination en situation de travail avec l'intervention d'un ergonome) ne suffisent pas à faire du CIMP un lieu de réflexion spécifique aux salariés bordelais. Elles sont contrariées par le discrédit des deux lanceuses d'alerte et les pressions exercées par certains employeurs (châteaux médocains) sur leurs ouvriers. Il est également possible que ces derniers ne se retrouvent pas dans la façon dont la question des pesticides viticoles y est définie. S'y ajoutent des conditions de travail et de vie qui accentuent leur mise sous-silence structurelle. Sans les développer ici<sup>27</sup>, mentionnons la hiérarchie selon le contrat (contrats classiques à durées déterminée ou indéterminée et contrat de saisonnier) au sein des entreprises, à laquelle s'ajoute celle induite par le recours aux entreprises de travaux agricoles, en forte hausse en France hexagonale. Outre une précarisation accrue de l'emploi, il a introduit de nouvelles formes d'asymétries dans les relations professionnelles. Quant aux migrants économiques, qu'ils soient employés directement par les viticulteurs ou des prestataires de services, ce sont les salariés les plus précaires<sup>28</sup> qui acceptent leurs conditions de travail, tant il est impératif pour eux de trouver et garder un emploi pour survivre. Selon ceux que nous avons rencontrés, la maîtrise de la langue française est plus déterminante pour leur employabilité que leurs compétences viticoles. Par peur d'être expulsés et de se retrouver « sans abris », ils évitent de dénoncer leurs conditions de vie, et ont refusé que des militantes en fassent un reportage. Comme les travailleurs migrants OMI (Décosse, 2013), ils ont des choses à dire sur les pesticides, mais ne se risquent qu'à en parler entre eux ou en situation d'entretien en raison de leur subordination sociale.

44 À l'image du témoignage de Mr Laplassade, on peut se demander dans quels espaces sociaux les viticulteurs *lambda* et les salariés autres que les migrants économiques expriment leurs préoccupations relatives à l'usage des pesticides afin de construire leur analyse des situations auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur activité. Les travaux menés par le Gerdal dans une perspective interactionniste révèlent l'importance des réseaux locaux de relations entre agriculteurs (rien concernant les salariés) comme lieu de production de leur pensée technique. Jusqu'aux années 1990, « le groupe professionnel local (constitué par l'ensemble des agriculteurs qui travaillent dans des conditions semblables et qui ont des occasions répétées, sur des périodes longues, de se rencontrer, de parler, de coopérer à des actions diverses) joue un rôle central dans la négociation des changements techniques » (Darré *et al*, 1989, p. 116-117). Puis un processus de segmentation du milieu agricole et d'éclatement des identités professionnelles (Lémery 2003, Le Guen 2011, Ruault et Vitry 2015) fait que « les agriculteurs d'une même localité ne se reconnaissent plus nécessairement comme appartenant au même "groupe". [...] Si les échelles de référence se multiplient pour les

agriculteurs (dans les façons de raisonner et d'organiser leurs activités), les liens locaux restent cependant un lieu de coopération et de négociation des normes, sur des problématiques de territoire notamment » (Ruault et Soulard, 2015, p. 6). Nous nommons lieux professionnels ces lieux de coopération où les praticiens négocient, par la discussion, les normes sur le sens du métier et les changements techniques pour construire un point de vue spécifique en vue de se positionner face à d'autres acteurs. Ce sont donc des lieux de politisation.

- 45 Existe-t-il de tels lieux professionnels en Gironde où l'usage des pesticides serait abordé ou abordable ?
- 46 La recherche-action en tant que choix méthodologique montre ici sa pertinence, tant pour analyser les facteurs du « silence » des salariés et des viticulteurs que pour tenter de l'infléchir par l'action. Elle nécessite l'engagement d'au moins une institution professionnelle, critère décisif pour la visibilité et la portée structurelle des réflexions et prises de position élaborées par les praticiens. En demandant aux responsables rencontrés si leur service est prêt à s'impliquer dans l'accompagnement d'un groupe formé par des salariés ou des viticulteurs volontaires qui mettraient en commun les problèmes que leur pose l'utilisation de pesticides, on en apprend beaucoup sur les missions de chacune d'elles, ses moyens de les mettre en œuvre, son cadrage de la problématique et surtout, son « intérêt » (au sens d'intéressement) à prendre en considération les points de vue des travailleurs. Autrement dit, cette institution peut-elle faciliter cette réflexion collective et en être un relais ou au contraire participe-t-elle à la fabrique des inégalités de participation des salariés ou des viticulteurs ?
- 47 Le statut social des viticulteurs et celui des salariés étant différents, les institutions qui les « représentent » le sont aussi, en partie seulement, car le secteur agricole a la particularité de regrouper des compétences (formation, santé) qui relèvent d'administrations spécifiques dans les autres secteurs économiques.
- 48 En ce qui concerne les viticulteurs, les institutions et administrations relatives à la santé et aux changements techniques sont nombreuses, mais la perspective de mettre en place un groupe de réflexion conduit à considérer uniquement celles qui accueillent les professionnels quels que soient leurs choix techniques, syndicaux ou de commercialisation : syndicats d'appellation, CIVB, services décentralisés, MSA, chambre d'agriculture. Les syndicats (FNSEA, Confédération paysanne) et les réseaux techniques (tels que l'AB et les coopératives) sont donc écartés.
- 49 Sur le secteur du Blayais, terrain principal de notre recherche au nord-est de Bordeaux, les producteurs de cette appellation modeste ont pour la plupart des exploitations peu étendues (12-13 hectares en moyenne) et en polyculture, ce qui les oblige à participer aux travaux, parfois avec l'aide d'un salarié ou de saisonniers. Une minorité d'entre eux vinifie en chai particulier, les autres livrent le raisin à la coopérative, la Cave des vigneronns de Tutiac. Le syndicat viticole d'appellation<sup>29</sup> a refusé notre demande d'entretien en nous renvoyant vers le CIVB, comme si ce dernier était seul légitime à parler du recours aux pesticides en viticulture. Le CIVB n'ayant pas de structuration intercommunale, nous n'avons pas donné suite, d'autant qu'aucun des viticulteurs rencontrés n'a mentionné cet organisme comme référence à propos du débat sur les pesticides.
- 50 La délégation de compétences envers les conseillers de la chambre d'agriculture est moindre qu'envers les techniciens de la coopérative dans la mesure où elle ne concerne que le volet technique de la conduite du vignoble. De plus, aucune firme de produits

phytosanitaires ou de matériel n'est en lien avec cet organisme consulaire dont l'une des missions principales est de conseiller et d'accompagner les agriculteurs dans leurs entreprises et leurs projets. Il vise pour cela à « favoriser le développement durable des exploitations et des territoires, développer la capacité recherche-innovation au service des filières et des agriculteurs, répondre aux besoins des agriculteurs par une politique de prestations adaptée »<sup>30</sup>. Cette déclinaison laisse présager une bonne adéquation avec l'idée de favoriser la prise de parole des viticulteurs dans le débat public sur les pesticides, confirmée par un membre du pôle vigne-vin « j'y trouve plusieurs intérêts, notamment l'animation territoriale que l'on veut développer » (entretien 2019). Il voit aussi une complémentarité avec les groupes DEPHY<sup>31</sup> composés d'agriculteurs favorables à l'expérimentation d'itinéraires techniques moins gourmands en pesticides, car bien qu'ayant de bons résultats, « ils ont du mal à diffuser » (Membre du pôle vigne-vin, Chambre d'agriculture de Gironde, Blanquefort, octobre 2019). Malgré cet accord de principe, l'implication effective de cette institution dans l'accompagnement d'un groupe volontaire n'en reste pas moins incertaine, pour plusieurs raisons. Outre la disponibilité d'au moins une personne, un financement doit aussi être recherché, car « (les) conseillers ont des objectifs financiers à faire sur les prestations » (Membre du pôle vigne-vin, Chambre d'agriculture de Gironde, Blanquefort, février 2019). Le programme régional d'investissements VitiREV, lancé en 2019 avec l'objectif de « faire un nouveau pas vers la sortie des pesticides en viticulture »<sup>32</sup>, semblait être une opportunité, d'autant que les Chambres d'agriculture y participent activement, comme de nombreux organismes viti-vinicoles. Pourtant, ce dispositif central de prise en charge de l'enjeu pesticide en viticulture à l'échelle régionale, doté d'un budget conséquent (73 600 000 € sur 10 ans) ne permet pas de financer un dispositif d'animation différent de la démarche « living lab », à visée participative, mais sans recadrage possible de l'enjeu pesticide. En misant politiquement sur l'innovation technologique et numérique pour réduire les pesticides en viticulture, VitiREV peut paradoxalement freiner les capacités d'initiative des travailleurs agricoles. Outre l'absence de lieu professionnel, il suppose des investissements importants sur les exploitations et accroît la dépendance des viticulteurs envers la technologie notamment numérique ainsi qu'envers les organismes de développement « gestionnaires » de nouveaux outils d'aide à la décision. Au final, un groupe de viticulteurs sur la commune de Saint-Christoly de Blaye a été réuni avec l'aide de la municipalité et l'implication d'un technicien de la Chambre, mais sans financement dédié. Cette fragile implication a été consolidée en début d'année 2021 par des changements tant externes (mise à l'agenda politique local et régional de l'enjeu pesticides) qu'internes à cet organisme (relance du conseil collectif aux viticulteurs promue par un nouveau directeur).

- 51 Un accompagnement conjoint avec la MSA a été envisagé compte tenu de la thématique « risque chimique » et de la proximité politique avec la Chambre d'agriculture (la FNSEA étant majoritaire dans les deux conseils d'administration). Même si « ça fait partie de nos missions d'apporter de la prévention » (Médecin MSA, 2019) et si « c'est cohérent avec nos publics » (Préventeur MSA, 2019), le mode de fonctionnement du service Sécurité et santé au travail (SST) ne l'a cependant pas rendu possible. Médecins et préventeurs se positionnent en tant qu'experts et non en tant qu'animateurs : « Il suffit qu'on soit interpellé, et là on peut y répondre ponctuellement. Mais je ne me vois pas rentrer dans une animation de ce groupe » (Médecin MSA service SST, 2019). Pourtant ils organisent depuis peu des « cafés » pour échanger sur les troubles

musculo-squelettiques, sans que toutefois la MSA apparaisse en premier de crainte de ne pas toucher les agriculteurs qui associent tout courrier de cet organisme à l'envoi d'une facture. Sur le secteur du Blayais, le préventeur les a lancés avec la cave de Tutiac et l'antenne décentralisée de la Chambre d'agriculture. Par ailleurs, la thématique des pesticides étant politiquement sensible « la caisse centrale (nationale) a mis, dans chaque caisse de MSA, une cellule de communication et d'appréhension » (médecin MSA service SST, 2019) composée d'élus, de représentants d'employeurs et de salariés qui examinent toute sollicitation relative aux risques chimiques. Notre demande d'accompagnement d'un groupe devra « respecter ce circuit institutionnel » (préventeur MSA, 2019) tout comme notre demande d'interview y a été soumise. Ce sas politique ne facilite pas la coopération et gêne l'engagement des agents départementaux.

- 52 Leur implication dans la réflexion d'un groupe de salariés est rendue plus difficile encore par leurs outils d'intervention qui ne s'adressent pas à ce public, mais aux chefs d'exploitation : document unique d'évaluation des risques, aides financières pour améliorer les postes de travail, enquêtes suite à un accident, conseils. C'est aussi une question de posture : « on a plus l'habitude de travailler avec les décideurs qu'avec les opérateurs » (préventeur MSA service SST, 2019) comme en témoigne l'expérience des « cafés », même si « on s'intéresse tant au salarié qu'à l'exploitant parce que la prévention est valable pour les deux, elle est liée à un travail pas à un individu » (médecin MSA service SST, 2019).
- 53 Finalement, aucun organisme professionnel sollicité<sup>33</sup> n'est apparu susceptible de s'engager dans l'animation d'un groupe de réflexion de salariés. Une institution publique, voire un acteur privé pourraient-ils y remédier ?
- 54 La Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi) est la seule institution dotée de compétences relatives à l'emploi agricole qui ne soit pas gérée par des professionnels. Cette spécificité lui donne un regard singulier sur les conditions de travail en agriculture, sans pour autant bénéficier de moyens humains et politiques suffisants pour véritablement les améliorer. Prenant à bras le corps le manque de main-d'œuvre en viticulture sur le département, le « service emploi » a lancé une réflexion sur la promotion de l'emploi en agriculture, mais regrette que les organisations professionnelles s'y engagent si peu. Un des agents de ce service estime que jusqu'à présent la profession a solutionné le manque de main-d'œuvre en recrutant des étrangers sans avoir à améliorer les conditions de travail pourtant dégradées au cours de ces dernières années : rythmes plus soutenus, nombreux « petits » prestataires gérés par des « salariés sortis du rang » (agent du service inspection du travail, Direccte, 2020), pas d'accès systématique à une salle de restauration et aux sanitaires lors d'emplois via un prestataire de service. Un engagement dans l'attractivité de l'emploi équivaldrait à réfléchir à « une réforme en profondeur [...], car l'attractivité ce n'est pas que le salaire, c'est aussi les conditions de travail, l'environnement pesticide » (agent du service emploi, Direccte, 2020). Au regard de ces conditions détériorées, les interventions du service inspection sont peu nombreuses par manque de moyens (5 agents de contrôle en agriculture pour l'ensemble du département et 2 postes vacants faute de candidats<sup>34</sup>). La réglementation existante (code rural peu contraignant vis-à-vis de l'employeur agricole) ne facilite pas les contrôles même en matière d'accès à l'eau potable, à un local de restauration et de sanitaires pour les salariés mandatés par un prestataire. Selon un agent du service inspection du travail, « on pourrait effectivement songer à une campagne d'action,

mais ça bouleverserait un équilibre économique qui pour l'instant est basé sur cette externalisation et sur cette précarisation de l'emploi agricole ». À son avis, « si y'avait parmi les saisonniers plus d'actions, on aurait sans doute plus de moyens d'agir » autrement dit, la mobilisation de ce public leur donnerait une plus grande légitimité pour intervenir, car « y'a un vrai travail à faire, mais c'est toute la filière qui doit le faire » (Agent du service Inspection du travail de la Direccte de Gironde, Pessac, juillet 2020). Ceci revient à dire que ce service de l'État attend des plus précaires un appui pour pouvoir mettre en œuvre leurs compétences mises à mal par manque de moyens politiques, humains et législatifs. Un tel manque rend difficile (impossible ?) l'engagement de la Direccte, auquel s'ajoute l'absence de mission explicite en matière d'accompagnement de collectifs de salariés.

- 55 Au final et étonnamment, c'est un prestataire de services, Banton et Lauret qualifié « la Rolls-Royce des prestataires » (Agent du service Emploi de la Direccte de Gironde, Bordeaux, juin 2020), qui s'avère le plus enclin à s'impliquer dans l'accompagnement d'un groupe de saisonniers<sup>35</sup>. Les salariés permanents ne seraient pas concernés. Le dirigeant interviewé souhaiterait comprendre pourquoi autant de personnes avec un contrat à durée déterminée de plusieurs mois chaque année, « compétents et sérieux » (Dirigeant Banton et Lauret entreprise de prestation de services, Vignonet, juin 2020) refusent un contrat à durée indéterminée. Compte tenu de l'augmentation des travaux externalisés, il cherche à fidéliser les saisonniers (prime d'assiduité, transport), mais aussi à renforcer les compétences de permanents (formation, salaire) afin d'avoir « un noyau dur de CDI (contrat à durée indéterminée) qui peuvent regarder le boulot du copain d'à côté » (Dirigeant Banton et Lauret entreprise de prestation de services, Vignonet, juin 2020) et une équipe d'encadrement (chefs d'équipe, responsables de chantiers). Soucieux de rester leader en matière de conditions de travail (déclarations en règle, rémunération, prise en considération de contraintes individuelles), certaines négociées avec leurs clients (gymnastique adaptée durant le temps de travail pour prévenir les TMS), il estime cohérent d'encourager la réflexion d'un groupe de saisonniers volontaires. En dépit du contrôle très probable des prises de parole, il n'en reste pas moins que l'entreprise est un cadre institutionnel permettant de relayer l'éventuel changement normatif impulsé.

## Conclusion

- 56 La convergence récente de plusieurs ONG environnementales mobilisées contre les pesticides avec des collectifs et syndicats agricoles minoritaires engagés pour des changements du modèle agricole ne suffit pas (encore ?) à accroître significativement les capacités des travailleurs agricoles à faire entendre leurs voix dans ce débat. L'absence de lieux professionnels dédiés au sein des organismes agricoles (interprofession, chambre d'agriculture, MSA), et le manque de prise en charge par les instances de santé au travail ou les institutions publiques d'encadrement du travail agricole apparaissent comme des facteurs explicatifs patents de ce silence persistant. La difficile mise en place d'une recherche-action en viticulture girondine est un révélateur efficace de ces inégalités de participation subies plus ou moins fortement selon le statut professionnel des praticiens. Sa méthodologie à visée d'émancipation a permis de repérer les facteurs de structuration des (in)capacités des travailleurs viticoles, puis d'éprouver dans l'action la possibilité de les infléchir ou non.

- 57 En relayant la gestion individualisante du risque pesticide sans ouvrir de lieux professionnels sur cet enjeu, les OPA girondines gérées par les syndicats agricoles majoritaires redoublent le cadrage à large échelle des politiques publiques dédiées (EPI, ZNT, santé au travail, *et cetera*), sans que s’y opposent les représentants syndicaux des salariés. Dans les instances paritaires locales de santé au travail<sup>36</sup>, les pesticides, risque non prioritaire, sont rarement débattus, et sans les praticiens. En conséquence, la norme dominante de responsabilité individuelle du risque joue à plein. La « mise en incapacité » des travailleurs agricoles par le cadrage du problème pesticide s’en trouve localement renforcée, ce qui rend très difficile leur participation au débat public en cours.
- 58 Est-il néanmoins possible de concevoir un dispositif d’intervention qui permette à ces « sans-voix » de construire collectivement leur cadrage du problème pesticide ? Tel est l’enjeu de la recherche-action en viticulture girondine. Pour favoriser sa mise en place, une zone du Blayais où les viticulteurs coopèrent régulièrement a été retenue. La recherche-action révèle les raisons de la difficile implication d’OPA (Chambre d’agriculture, MSA notamment) en dépit de conditions locales favorables (intérêt de plusieurs viticulteurs et soutien de la municipalité). Ce support institutionnel, qui semble aujourd’hui acquis de la part de la Chambre d’agriculture pour accompagner un groupe de viticulteurs, sera crucial pour doter – ou non- leurs réflexions d’une portée plus structurelle et amoindrir les inégalités de participation subies par cette catégorie de travailleurs, en l’absence de lieux professionnels dédiés en Gironde.
- 59 La mise en incapacité des salariés est encore plus structurelle que celle des viticulteurs. Leurs supports institutionnels sont quasi inexistantes puisque leurs conditions de travail (dont l’exposition aux pesticides) ne relèveraient des compétences d’aucune institution en propre, mais de plusieurs, avec pour effet de marginaliser cet enjeu. Au sein des OPA, les problématiques des agriculteurs priment sur celles des salariés, et au sein des services de l’État, la spécificité des conditions de travail agricole peine à être traitée faute de coopération de la part des OPA. À cela s’ajoute la délégation de responsabilité entre les prestataires de services et les propriétés viticoles pour les saisonniers. Dans un tel cas de désertion institutionnelle, une initiative de recherche-action ne suffit pas à impulser un changement, faute d’avoir les conditions minimales pour mettre en place un groupe sans reproduire les inégalités structurelles dont il pâtit. À moins, peut-être, de disposer de beaucoup plus de temps. La mise en place d’un groupe de salariés volontaires permettrait alors d’améliorer l’émancipation des salariés et ... d’un service de l’État ! Celui-ci peine en effet à exercer ses compétences en la matière par manque de moyens politiques, humains et législatifs.
- 60 Les résultats contrastés des conditions de mise en œuvre d’une recherche-action (à visée émancipatrice) nous incitent à contextualiser les divergences d’analyse entre Fraser et le courant de l’émancipation. Pour les salariés viticoles, les conclusions radicales de Fraser s’imposent, tant les inégalités structurelles s’entrecroisent et pèsent sur leurs capacités. Pour les viticulteurs, il semble probable que l’émancipation fonctionne, mais avec quelle portée structurelle ? Les organismes professionnels – dont la chambre d’agriculture directement impliquée – joueront ici un rôle décisif, en prolongeant ou non cette participation expérimentale de viticulteurs. Cette prolongation peut prendre la forme de nouveaux « lieux professionnels » – au sens d’espaces d’élaboration entre pairs d’un point de vue argumenté qui permette de prendre position – dédiés au débat sur les pesticides. Elle devrait aussi se réaliser par la

reprise, de la part des institutions, des cadrages élaborés par les praticiens dans la mesure où les lieux professionnels opèrent à la conjonction des réseaux d'interconnaissance entre pairs et de l'intégration systémique des organisations (Candau, 2001). Cette dimension institutionnelle constitutive des lieux professionnels rend plus difficile leur existence pour des catégories de personnes comme les salariés agricoles qui souffrent de « mésestime institutionnelle » (Fraser, 2005) particulièrement prononcée.

## Remerciements

- 61 Cette publication est basée sur les données de deux études: Citep et ExpoJust respectivement financées par le ministère de l'environnement (programme Cit'In coordonné par J.-M. Fourniau) et le LabExCOTE (ANR, Université de Bordeaux).

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Bacqué, M.-H., C. Biewener, 2015 [2013], *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte Poche, 176 p.
- Bacqué, M.-H., Y. Sintomer (ed.), 2011, *La démocratie participative. Histoires et généalogies*, La Découverte, 320 p.
- Barrault, J., 2009, Responsabilité et environnement : questionner l'usage amateur des pesticides, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], vol. Hors série 6, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/8937>
- Bednik, A., 2013, Conflits, chocs et résiliences. L'extractivisme questionne-t-il la transition? *Mouvements*, 75, pp. 44-52.
- Bénicourt, E., 2007, Amartya Sen : un bilan critique, *Cahiers d'économie Politique*, 52, 1, pp. 57-81.
- Bertrand, A. (ed.), 2015, *Justice écologique, justice sociale. Exemples historiques, analogies contemporaines et théorie politique*, Environnement, Victoires Editions.
- Blondiaux, L., J.-M. Fourniau, 2011, Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?, *Participations Démocratie et participation : un état des savoirs*, 1, pp. 8-35.
- Bonvin, J.-M., N. Farvaque, 2005, Promoting Capability for Work. The Role of Local Actors, dans Deneulin S., M. Nebel., et N. Sagovsky (ed.), *Capability and Justice. Towards Structural Transformation*, Dordrecht, Kluwer Academic Press, pp. 121-142.
- Bouet, B., 2021, Réforme des Parcs Nationaux français et Parc national de La Réunion, une genèse partagée, dans Deldrève, V., Candau J. et Noûs C. (ed.), *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*, EcoPolis, Bruxelles, PIE Peter Lang, pp. 383-402.



Bruno, A.-S., 2008, Quelques perspectives sur les travaux récents en « santé et travail ». Les approches développées dans les revues de sciences sociales (2001-2007), *Revue française des affaires sociales*, 2, pp. 71-96.

Busca, D., 2010, *L'action publique agri-environnementale. La mise en œuvre négociée des dispositifs*, Paris, L'Harmattan.

Candau, J., 2001, Normes de justice et situations d'échange entre agriculteurs voisins. Jalons pour la construction d'un concept de lieu pratiqué, *Swiss Journal of Sociology*, 27, 1, pp. 61-78.

Candau, J., P. Moquay, 2007, Le discours polyphonique des maires lors d'une intervention paysagère, dans M. Berlan-Darqué, Y. Luginbühl et D. Terrasson (ed.), *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, QUAE, pp. 211-223.

Candau, J., C. Ruault, 2002, Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement : Différents modes de concertation pour définir des règles de gestion des marais, *Economie rurale*, 270, pp. 19-35.

Candau, J., C. Ruault, 2005, Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 75, pp. 51-74.

Centemeri, L., 2017, Health and the environment in the ecological transition: the case of the permaculture movement, dans F. Bretelle-Establet, M. Gaille et M. Katouzian-Safadi (ed), *Environnement et santé à la croisée de l'observation, de l'imaginaire et du geste*, Springer, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01613420>

Darré, J.-P., 1997, Une condition de la recherche-action : la coopération sur la problématique et son évolution, *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 30, pp. 177-182.

Darré, J.-P., 1999, *La production de connaissance pour l'action. Arguments contre le racisme de l'intelligence*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme - Institut National de la Recherche Agronomique, 244 p.

Darré, J.-P., 2006, *La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs*, édition du GRET, [En ligne] URL : [https://www.gret.org/wp-content/uploads/ETUD-28\\_Recherche-coactive-de-solutions.pdf](https://www.gret.org/wp-content/uploads/ETUD-28_Recherche-coactive-de-solutions.pdf)

Darré, J.-P., 2011, *Pouvoir d'initiative et d'invention. Nouvel enjeu des luttes sociales*, Paris, L'Harmattan, 106 p.

Darré, J.-P., R. Le Guen et B. Lémercy, 1989, Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture, *Economie rurale*, 192-193, pp. 115-122.

Décosse, F., 2013, Entre "usage contrôlé", invisibilisation et externalisation. Le précaire étranger face au risque chimique en agriculture intensive, *Sociologie du travail*, 55, 3, pp. 322-340.

Degbelo N., (en cours) *Expositions différenciées des travailleurs agricoles aux pesticides : une inégalité environnementale ?* (titre provisoire), Thèse de sociologie, Université de Bordeaux.

Degbelo, A. N., J. Candau et L. Ginelli, (à paraître), Participation au débat sur les pesticides : agriculteurs et salariés agricoles mis en (in)capacités ? *Travail et Emploi*

de Munck, J., 2008, Qu'est-ce qu'une capacité ? dans J. de Munck, B. Zimmermann, *La Liberté au prisme de capacités*, Paris, Éditions de l'EHESS, Raisons pratiques, pp. 21-50.

de Munck J., I. Ferreras, 2013, Restructuring Processes and Capability for Voice: Case Study of Volkswagen, Brussels, *International Journal of Manpower*, 34, 4, pp. 397-412.

- Deldrève, V., 2015, Penser la participation comme enjeu de justice, dans V. Deldrève, *Pour une sociologie des inégalités environnementales*, Bruxelles, Pieter Lang, pp. 165-206.
- Deldrève, V., 2019, La construction du concept d'Environnemental Justice comme cadre d'analyse pour les inégalités environnementales, dans I. Sainsaulieu, E. Barozet, R. Cortesero et D. Mélo, *Où est passée la justice sociale ? De l'égalité aux tâtonnements*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 157-168.
- Deldrève, V., J. Candau et C. Noûs (eds.), 2021, *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*, EcoPolis, Bruxelles, PIE Peter Lang, 529 p.
- Fraser, N., 2005 [ed 2011], *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 179 p.
- Garrigou A., I. Baldi et P. Dubuc, 2008, Apports de l'ergotoxicologie à l'évaluation de l'efficacité réelle des EPI devant protéger du risque phytosanitaire: de l'analyse de la contamination au processus collectif d'alerte, *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 10, 1, [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/pistes/2137?lang=en>
- Garrigou, A., C. Laurent, A. Berthet, C. Colosio, N. Jas, V. Daubas-Letourneux, J-M. Jackson Filho, J-N. Jouzel, O. Samuel, I. Baldi, P. Lebailly, L. Galey, F. Goutille et N. Judon, 2020, Critical review of the role of PPE in the prevention of risks related to agricultural pesticide use, *Safety science* 123, [En ligne] URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0925753519321381?via%3Dihub>
- Godrie, B., 2019, La co-construction des savoirs au prisme de l'épistémologie et des inégalités sociales, *Sociologies*, [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/11620>
- Goutille, F., 2022, *Ne plus ignorer les agriculteurs : une contribution de l'ergonomie à la prévention du risque pesticides en milieu viticole*, [Thèse de doctorat en ergonomie, Université de Bordeaux, soutenance à venir].
- Guichard L, F. Dedieu, M-H. Jeuffroy, J.-M. Meynard, R. Reau et I. Savini, 2017, Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer. *Cahiers Agricultures*, 26, 14002. [En ligne] URL : <https://doi.org/10.1051/cagri/2017004>
- Henry, E., 2017, *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Presses de Sciences Po, Paris, 264 p.
- Hinault A.-C., F. Osty et L. Servel, 2019, *Enquêter dans les organisations. Comprendre pour agir*, Presses universitaires de Rennes, 270 p.
- Hunsmann, M., B. Lysaniuk et l'équipe du GISCOP 84, 2019, Faire entrer en résonance santé-travail et santé-environnement. Une recherche-action sur les cancers d'origine professionnelle et environnementale dans la basse vallée du Rhône, *Ecologie & politique*, 58, 1, pp. 83-106.
- Jollivet, M., (ed.), 2015, *Pour une transition écologique juste. Voix citoyennes croisées*, Paris, NSS-Dialogues, 144 p.
- Jonet, C., Servigne, P., 2013, Initiatives de transition: la question politique, *Mouvements*, 3, pp. 70-76.
- Jouzel, J.-N., B. Dedieu, 2013, Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail, *Revue française de science politique*, 63, 1, pp. 29-49.
- Jouzel, J.-N., G. Prete, 2015, Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides, *Politix*, 3, pp. 175-196.

- Jouzel, J.-N., G. Prete, 2021, Exploitants, salariés, riverains, même combat ? La dénonciation des effets des pesticides sur la santé, entre coalition et division, *Sociétés contemporaines*, 121,1, pp. 89-110.
- Larrère, C., R. Larrère, 2016, Les transitions écologiques à Cerisy. *Natures Sciences Sociétés*, 24,3, pp. 242-250.
- Le Guen, R., 2011, *Pour une sociologie compréhensive de la profession agricole*, Mémoire d'HDR Sociologie, Université de Nantes.
- Lémery, B., 2003, Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture, *Sociologie du travail*, 45, 1, pp. 9-25.
- Lewin, K., 1947, Frontiers in Group Dynamics: II. Channels of Group Life; Social Planning and Action Research, *Human Relations*, 1, 2, pp. 143-153.
- Liu, M., 1997, La validation des connaissances au cours de la recherche-action, *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 30, pp. 183-196.
- Martínez Alier, J., 2014, *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Les Petits Matins/Institut Veblen pour les réformes économiques, 670 p.
- Mermet, L., D. Salles (ed.), 2015, *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Ouvertures sociologiques, Louvain-la-Neuve, de Boeck supérieur, 421 p.
- Mésini, B., 2008, Saisonniers étrangers "Omis" : la résistible structuration d'une cause commune, *Les Cahiers du Cevipof*, 48, pp. 35-62.
- Migneaux, M., J. Candau, 2018, Quand la prévention renforce les inégalités d'exposition aux pesticides. La mise en place du plan Ecophyto dans le vignoble girondin, *Colloque international « Contaminations, environnement, santé et société : De l'évaluation des risques à l'action publique » Manifestation satellite ESOF 2018*, Toulouse, CERTOP et GET.
- Neveu, C., 2011, Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ?, *Participations*, 1, 1, pp. 186-209.
- Nicourt, C., J. Girault, 2009, Le coût humain des pesticides : comment les viticulteurs et les techniciens viticoles français font face au risque, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], 9, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/9197>
- Nicourt, C., 2016, Les mobilisations des victimes de pesticides ont-elles modifié les pratiques des viticulteurs languedociens ?, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], 16. URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/17070>
- Rancière, J., 2004, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 272 p.
- Ruault, C., B. Lémery, 2009, Le conseil de groupe dans le développement agricole et local : pour quoi faire et comment faire ?, dans C. Compagnone, C. Auricoste et B. Lémery, *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?* Educagri/QUAE Editions, pp. 71-96.
- Ruault, C., C. Vitry, 2017, Articuler dynamiques agricoles et action publique locale en péri-urbain : quelles dimensions en jeu ?, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, pp. 483-510.
- Ruault, C., C. Soulard, 2015, Permanence et renouveau des collectifs en agriculture et dans le développement. L'actualité de la pensée de Jean Pierre Darré. *Journée en hommage à Jean-Pierre Darré*, Dijon.

Salaris, C., 2014, Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail, *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 4, URL : <https://journals.openedition.org/nrt/1480>

Salaris, C., 2015, *Mobilisations en souffrance : analyse comparative de la construction de deux problèmes de santé publique*, Doctorat Sciences Politiques, Université de Bordeaux.

Salles, D., 2006, *Les défis de l'environnement - Démocratie et efficacité*, Editions Syllepse, 268 p.

Salles, D., 2009, Environnement : la gouvernance par la responsabilité ?, *Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors série 6, [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/9179>

Sen, A., 2000, *Repenser l'inégalité*. Paris, Seuil, 318 p.

Snow, D., 2001, Analyse de cadres et mouvements sociaux, dans D. Céfaï, D. Trom, (ed.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Editions de l'EHESS, pp. 27-50.

Taylor, D. E., 2000, The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses, *American Behavioral Scientist*, 43, 4, pp. 508-580.

Tual, S., C. Lemarchand, M. Boulanger, N. Levêque-Morlais, S. Perrier, B. Clin, E. Rigaud, A.V. Guizard, M. Velten, I. Baldi et P. Lebailly, 2015, Activités agricoles et risque de cancers chez les affiliés du régime agricole – Résultats intermédiaires de l'étude AGRICAN (AGRIculture et CANcers), *Innovations Agronomiques*, 46, pp. 136-146.

Zimmermann, B., 2011, *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, *Économica*, 233 p.

## NOTES

1. L'un des plus connus est le mouvement des « Transition towns » initié en 2005 en Irlande par Rob Hopkins, devenu aujourd'hui le « transition network », revendiquant plus de 2 000 communautés locales à travers le monde, essentiellement dans les pays dits développés, voir sites internet [en ligne] URL : [www.transitionnetwork.org/](http://www.transitionnetwork.org/) et [www.transitionfrance.fr](http://www.transitionfrance.fr).

2. Fin 2018, un mouvement de protestation de grande ampleur devient visible partout en France : les « Gilets jaunes ». À ses débuts, il regroupe des automobilistes en colère face à la hausse des prix du carburant justifiée au nom de la transition écologique, puis se transforme rapidement en une contestation générale de la politique économique, sociale et fiscale menée.

3. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le plan global d'action pour l'agro-écologie, [en ligne] URL : <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-daction-global-pour-lagro-ecologie>

4. Capability est parfois traduit par capabilité (notre préférence), parfois par capacité comme c'est le cas de ces deux sociologues De Munck et Zimmermann.

5. Des entretiens avec des viticulteurs (n = 11) et de salariés (n = 26) ont aussi contribué au repérage des lieux professionnels, tout en alimentant d'autres questionnements (Degbello *et al.*, à paraître) que celui de la recherche-action présenté ici. Ce nombre d'entretiens s'explique par ce double objectif et la grande diversité des statuts socio-professionnels des salariés (contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, saisonniers employés par des prestataires ou en direct par les viticulteurs, nationalité).

6. Un faible nombre de travaux déploré par le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) paru en 2016, et qui contribue aux incertitudes persistantes. Voir le site de l'Anses [en ligne] URL : [https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-sur-saisine?num\\_saisine=2011-SA-0192](https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-sur-saisine?num_saisine=2011-SA-0192)

7. En 2019, le recours de deux associations environnementalistes devant le Conseil d'État entraîne l'annulation partielle de l'arrêté de 2017 encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires, « au motif que cet arrêté ne comprend pas de dispositions concernant la protection des riverains, alors que cela est prévu par la réglementation européenne » (source : communiqué des ministères). Suite à cette décision, le gouvernement introduit des ZNT de 5 à 10 mètres dans le nouvel arrêté encadrant l'utilisation des pesticides (27 décembre 2019), que des « chartes de bon voisinage » départementales permettent de réduire. L'arrêté est vivement critiqué et 8 associations déposent en février 2020 un recours auprès du Conseil d'État au motif des insuffisantes protections pour les personnes exposées, la protection de la ressource en eau et de la biodiversité [en ligne] URL : <https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2020/02/dossier-de-presse-recours-v3-bd.pdf>. En juillet 2021, il ordonne la révision de l'arrêté sous 6 mois, non publié à ce jour.

8. Voir le site du ministère français de l'Agriculture [en ligne] URL : <https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-proximite-des-habitations-comment-sapplique-le-dispositif>

9. En Gironde, de plus en plus de viticulteurs y répondent en informant le voisinage lors des traitements. Certains bios apposent le logo AB sur leur pulvérisateur, mais peinent à faire comprendre aux riverains que l'agriculture biologique nécessite des traitements plus fréquents, les produits utilisés agissant différemment des molécules de synthèse.

10. La viticulture girondine représente environ 50% des TMS déclarés pour l'ensemble des vignobles français (entretien élu syndical salarié).

11. Voir le site de France 2 [en ligne] URL : <https://www.france.tv/france-2/cash-investigation/>

12. 2011 : 1er arrêté sur les personnes vulnérables dans les lieux sensibles ; recours gagné contre l'arrêté de 2017 au motif qu'il ne prévoit pas de dispositif de protection des personnes.

13. « Tout n'est pas réglé, mais cette charte vise clairement un objectif sanitaire, « par la maîtrise des risques liés à l'utilisation et à la dérive des produits phytosanitaires, particulièrement à proximité des lieux habités » [...] le plus important à nos yeux est de « substituer les molécules les plus préoccupantes pour la santé, les CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) et les Perturbateurs Endocriniens (PE) ». Car ces molécules sont toxiques pour tous, pomiculteurs et riverains. [...] Depuis le lancement de notre association nous l'avons toujours dit: l'usage « contrôlé » des pesticides CMR et PE est impossible, comme l'était l'usage « contrôlé » de l'amiante. » (souligné dans le texte) Voir le site Alerte des médecins sur les pesticides [en ligne] URL : <https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/rubrique-actualites>, 20 mars 2017.

14. Voir le site Alerte des médecins sur les pesticides [en ligne] URL : [https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/?page\\_id=85](https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/?page_id=85)

15. L'Union syndicale Solidaires, dont la Confédération paysanne est membre, relaie cette position : « Cette interdiction doit être accompagnée de la mise en place de mesures économiques (aides à la transition, aides l'Agriculture Biologique, structuration de filières locales, etc) et commerciales (fin des accords de libre-échange, arrêt des importations de produits traités à des pesticides interdits en France, prix minimum d'entrée sur le marché national, etc.) permettant aux paysans de changer leurs pratiques, de relocaliser l'agriculture et de vivre de leur métier. » Voir le site de Solidaires [en ligne] URL : <https://solidaires.org/Pesticides-Tous-les-niveaux-de-l-Etat-doivent-engager-des-politiques-de-sortie-17138> Voir également la prise de position du 29 Décembre 2019 suite à la parution du décret fixant les distances minimales d'épandage à proximité des habitations. La Confédération Paysanne estime qu'avec les ZNT l'État se débarrasse du problème des pesticides sans le traiter, par exemple : « sans donner un cadre national de sortie des pesticides » Voir le site du magazine Reporterre [en ligne] URL : <https://reporterre.net/Epandage-des-pesticides-les-mesures-du-gouvernement-ne-satisfont-personne>.

16. « Nous avons proposé aux groupes locaux des Coquelicots de se transformer en « Nous voulons des paysans ». Un texte existe qui demande avec force la sortie en dix ans de l'agriculture industrielle, avec un plan d'action publique exceptionnel. Il s'agit d'un prolongement presque

évident des Coquelicots. » Edito de l'association, Octobre 2020 visible sur le site Nous voulons des coquelicots [en ligne] URL : <https://nousvoulonsdescoquelicots.org/2020/09/10/nous-voulons-des-paysans-3/>

17. Qui soutient depuis 2010 des salariés d'une coopérative agricole intoxiqués

18. C'est l'un des motifs de leur recours juridique devant le Conseil d'État contre l'arrêté « pesticides » en vigueur. Voir le site Alerte des médecins sur les pesticides [en ligne] URL : <https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2020/02/dossier-de-presse-recours-v3-bd.pdf>

19. Extrait du compte-rendu de la réunion consultable sur le site de l'association Alerte pesticides Haute-Gironde [en ligne] URL : <http://alertepesticideshautegironde.fr/>

20. Ce dispositif permet aux préfets de mettre en place une cellule de renseignements sur le "suivi des atteintes au monde agricole", incluant " des actions de nature idéologique (...) de dénigrement du milieu agricole". (source : Ministère de l'intérieur, dossier de presse, 13 décembre 2019). À ce titre, il est dénoncé comme instrument de "surveillance des opposants à l'agro-industrie" dans une tribune commune de lanceurs d'alerte sur les pesticides (dont ceux de la Gironde), de représentants de modèles agricoles alternatifs, d'associations environnementales, etc. (source : la publication consultable sur le site du magazine Reporterre [en ligne] URL : <https://reporterre.net/Le-gouvernement-cree-une-cellule-militaire-pour-surveiller-les-opposants-a-l-agro-industrie>)

21. Organisation de la journée de l'agriculture paysanne 2018, participation à des tables rondes, élaboration d'un plan de traitement sans CMR par l'association de développement de la confédération paysanne et Alerte aux Toxiques ! en 2017, et *cetera*.

22. « Nous avons fait le pari que les témoignages des riverains, des viticulteurs, simples et sincères permettraient de sortir le débat sur les pesticides de l'affrontement : pari gagné. Nous avons fait l'analyse qu'aux caricatures de l'agribashing inventées par des idéologues, aux opérations d'intimidation de M. Castaner et de sa cellule DEMETER, la seule réponse intelligente était de créer les conditions d'un véritable dialogue, critique et informé. » lit-on sur le site de l'association [en ligne] URL : <http://alertepesticideshautegironde.fr/category/etats-generaux-des-riverains/>

23. Par exemple, ce débat dans un cinéma à Bordeaux suite à la projection du documentaire *Insecticide mon amour* de Guillaume Bodin, au cours duquel les deux invités ont demandé au public (urbain) de ne pas opposer producteurs conventionnels et producteurs bio : « j'ai besoin de la viticulture bordelaise et des organisations professionnelles. La bio et la biodynamie ne peuvent rien seules. C'est toute la profession qui est en train de bouger et qu'il faut encourager » (viticulteur en biodynamie, séance cinéma-débat à Bordeaux, avril 2016) ; « les viticulteurs conventionnels ont besoin d'espaces pour exprimer leur malaise vis-à-vis des pesticides, malaise exacerbé depuis l'émission Cash Investigation » (V. Murat porte-parole du collectif Alerte aux toxiques !, séance cinéma-débat à Bordeaux, avril 2016). Cette soirée s'est déroulée 2 mois après l'émission.

24. Les lanceuses d'alerte ciblent en particulier la préfecture (sous l'égide de laquelle se passe l'entrevue avec le CIVB, la charte riverains, la cellule Demeter, le refus de suspendre les traitements pendant la Covid). Concernant la Région, les critiques sont plus occasionnelles (soutien de la certification Haute valeur environnementale, du projet VitiRev).

25. Autres mesures susceptibles de figurer dans le « plan de sortie des pesticides » : traitement des zones sensibles en bio ; information aux riverains des jours de traitements via les ODG ; arrêt du programme « Gironde verte » ou mise en œuvre uniquement sur les parcelles en bio ou Bio-D ; création d'un comité de suivi (tous les syndicats de professionnels, syndicats, associations de victimes, chercheurs, département) ; plan de lutte contre la flavescence dorée.

26. À l'heure où nous révisons cet article (novembre 2021), ils ont été condamnés à verser 125 000 euros et à cesser leurs propos jugés dénigrants, puis leur demande en appel a été rejetée au motif

de ne pas s'être acquittés de la somme demandée. Il est à craindre que de telles décisions de justice fragilisent l'activisme des lanceur.se.s d'alerte et le débat public sur l'usage des pesticides en agriculture.

27. Ce qui est fait dans Degbelo, Candau et Ginelli, à paraître.

28. Objet de la thèse en cours d'Agossè Nadège Degbelo.

29. Appelé Organisme de gestion, ses missions principales sont la promotion des vins et le respect du cahier des charges des vins produits dans cette AOP.

30. Extrait des missions de cet organisme lisibles sur le site de la Chambre d'agriculture de la Gironde [en ligne] URL : <https://gironde.chambre-agriculture.fr/votre-chambre/nos-missions/>

31. DEPHY : Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires constitue une action majeure du plan Écophyto lancée en 2010. Elle est élargie en 2018 avec l'objectif d'impliquer 30 000 fermes.

32. Voir le projet et ses objectifs sur le site de la région Nouvelle-Aquitaine [en ligne] URL : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/vitirev-innovons-pour-des-territoires-viticoles-respectueux-de-lenvironnement>

33. L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture, implantée en Gironde (Anefa 33) joue un rôle significatif dans la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emplois agricoles (environ 1500 entreprises et 8000 demandeurs d'emploi, très souvent saisonniers en viticulture). Pour autant, ses moyens humains sont trop limités pour s'engager dans l'accompagnement d'un groupe de salariés, et l'association considère que la santé au travail relève des compétences de la MSA et pas des siennes (source : entretien Anefa, 2020).

34. Un rapport établi par La Cour des Comptes en 2020 pointe ce manque de moyens, [en ligne] URL : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-bilan-de-la-transformation-de-linspection-du-travail>

35. C'est l'entreprise de prestations viticole la plus importante sur le département avec 230 CDI et 700 clients, la plus ancienne aussi (fondée en 1990). Elle a diversifié ses prestations (bâtiment, événementiel...) depuis que la gérance a changé de génération en 2016, ce qui a généré une augmentation du chiffre d'affaires (19 millions d'euros / an). Le dirigeant rencontré s'attache à la présenter sous un aspect humaniste : sensible à la dimension humaine du travail qu'il souhaite maintenir en dépit du nombre croissant d'employés.

36. Commission Paritaire Départementale Hygiène, Sécurité, des Conditions de Travail de la Gironde.

---

## RÉSUMÉS

En France, l'intense débat public sur l'usage des pesticides demeure encore peu accessible aux travailleurs agricoles alors même qu'un changement de pratiques est attendu de leur part et qu'ils sont fortement exposés. Cette configuration de la « transition » relative aux pesticides soulève simultanément des enjeux sanitaires, environnementaux et de justice sociale, renouant avec certains mouvements sociaux, qu'il s'agisse de l'*Environmental Justice* aux États-Unis ou de l'« écologisme des pauvres » dans les pays du Sud (Martinez-Alier, 2014). Nous faisons l'hypothèse que la voix peu audible des travailleurs agricoles dans l'espace public est le signe de *capabilités* entravées (Sen 2000, de Munck 2008). Qu'ils soient salariés ou agriculteurs participant aux travaux, notre recherche vise donc à identifier les processus sociaux, parfois différents, qui renforcent ou fragilisent leurs capacités à dire leurs préoccupations relatives aux pesticides.

Nous éprouvons cette hypothèse à partir d'un choix méthodologique original, celui d'une recherche-action engagée dans l'émancipation des travailleurs viticoles dans le département français de la Gironde. Il s'avère que des cadrages « forts » (politiques de gestion du risque et de santé au travail) mettent les travailleurs en incapacité d'exprimer leurs préoccupations vis-à-vis des pesticides. D'autres facteurs structurels à l'échelle du territoire et de la filière font que la mise sous silence des travailleurs domine, sans être totale. Les difficultés « opérationnelles » pour mettre en place un groupe de viticulteurs, et plus encore pour les salariés, sont alors particulièrement révélatrices de ces processus antagonistes de mise en (in)capacités en jeu dans la transition relative aux pesticides.

In France, the intense public debate on pesticides is still hardly accessible to agricultural workers, even though they are expected to change their practices and are highly exposed. This configuration of pesticide use "transition" raises health, environmental and social justice issues, as do specific social movements, such as Environmental Justice in the United States or "ecologism of the poor" in the South (Martinez-Alier, 2014). We hypothesize that the weak voice of farmworkers in the public space is a sign of hindered capabilities (Sen 2000, de Munck 2008). Whether they are employees or farmers participating in winegrowing work, our research aims to identify the social processes, sometimes different, that strengthen or weaken their capabilities to express their concerns about pesticides. We test this hypothesis using an original methodological choice, an action-research committed to empowering vineyard workers in Gironde. It turns out that "strong" frames (risk management and occupational health policies) make it impossible for workers to express their concerns about pesticides. Other structural factors on the scale of the territory and the wine sector mean that the silencing of workers is dominant without being total. The "operational" difficulties in setting up a group of winegrowers, and even more so for the employees, are therefore particularly revealing of these antagonistic processes of (in)capacity at play in the transition to pesticides.

## INDEX

**Keywords :** capabilities, agricultural workers, action research, pesticides, empowerment, workplace, viticulture, Gironde

**Mots-clés :** capacités, travailleurs agricoles, recherche-action, inégalités de participation, pesticides, émancipation, lieu professionnel, viticulture, Gironde

## AUTEURS

### LUDOVIC GINELLI

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE),  
Unité de recherche Environnement - Territoires en Transition - Infrastructures - Sociétés  
(ETTIS), F-33612 Cestas, France courriel : ludovic.ginelli@inrae.fr

### JACQUELINE CANDAU

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE),  
Unité de recherche Environnement - Territoires en Transition - Infrastructures - Sociétés  
(ETTIS), F-33612 Cestas, France courriel : jacqueline.candau@inrae.fr



**AGOSSÈ NADÈGE DEGBELO**

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE),  
Unité de recherche Environnement - Territoires en Transition - Infrastructures - Sociétés  
(ETTIS), Université de Bordeaux, F-33612 Cestas, France courriel : nadege.degbelo@inrae.fr ;

**CAMILLE NOÛS**

Signature collective revendiquant le caractère collaboratif et ouvert de la création, de la  
probation et de la diffusion des savoirs, sous contrôle de la communauté scientifique, courriel :  
camille.nous@cogitamus.fr